



## Assemblée des États Parties

Distr. : générale  
18 novembre 2011

FRANÇAIS  
Original : anglais

---

### Dixième session

New York, 12-21 décembre 2011

### Rapport du Comité du budget et des finances sur les travaux de sa dix-septième session

## Table des matières

	<i>Paragraphe</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-10	4
A. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.....	5-9	4
B. Participation d'observateurs.....	10	5
II. Examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la dix-septième session du Comité	11-144	5
A. Considérations d'ordre stratégique : les inducteurs de coûts	11-26	5
1. Aide judiciaire .....	15	6
2. Nouvelles situations dont les renvois du Conseil de sécurité.....	16-20	7
3. Réparations .....	21	7
4. Processus budgétaire.....	22-23	8
5. Sensibilisation.....	24	8
6. Modes alternatifs de financement et de prestation de service .....	25-26	8
B. Questions financières .....	27-30	9
1. État des contributions .....	27	9
2. États en situation d'arriérés.....	28-29	9
3. Excédents.....	30	9
C. Questions d'audit .....	31-39	10
1. Rapports d'audit.....	31-39	10
a) États financiers de la Cour pénale internationale pour l'exercice allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 .....	31-35	10
b) États financiers du Fonds au profit des victimes pour l'exercice allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 .....	31-35	10
c) Rapport du Bureau de l'audit interne.....	36-38	11
d) Rapport du Comité d'audit.....	39	11
D. Questions administratives .....	40-48	11
1. Achats.....	40-41	11
2. Plan d'assurance maladie .....	42	11
3. Confirmation de la justification des postes de hauts fonctionnaires.....	43-47	12
4. Gains d'efficience .....	48	12
E. Questions budgétaires .....	49-86	12
1. Résultats financiers de l'exécution du budget approuvé pour 2011 au 30 juin 2011 .....	49-56	12
a) Fonds en cas d'imprévus.....	50-55	12
b) Fonds de roulement.....	56	14
2. Examen du projet de budget-programme pour 2012.....	57-71	14
a) Hypothèses et activités pour 2012 .....	57-60	14
b) Présentation et macroanalyse .....	61-67	14
c) Budgets supplémentaires .....	68-71	15
3. Recommandations de portée générale concernant le budget pour 2012.....	72-86	16
a) Régime commun.....	73-77	16

	<i>Paragraphe</i>	<i>Page</i>
b) Voyages .....	78	17
c) Formation.....	79	17
d) Consultants .....	80-81	17
e) Fournitures et accessoires .....	82	18
f) Taux de vacance de poste et niveau des effectifs .....	83	18
g) Libye .....	84-86	18
F. Grand programmes.....	87-133	18
1. Grand programme I : Branche judiciaire .....	87-94	18
2. Grand programme II : Bureau du Procureur .....	95-98	19
3. Grand programme III : Greffe .....	99-117	19
a) Sous-programme 3110 : Cabinet du Greffier.....	99-100	19
b) Sous-programme 3120 : Bureau de l'audit interne .....	101	20
c) Sous-programme 3130 : Section des avis juridiques .....	102	20
d) Sous-programme 3140 : Section de la sécurité.....	103-106	20
e) Sous-programme 3180 : Section des opérations hors siège .....	107-109	20
f) Sous-programme 3192 : Bureau du conseil public pour les victimes .....	110	21
g) Sous-programme 3220 : Section des ressources humaines.....	111-112	21
h) Sous-programme 3240 : Section du budget et des finances.....	113	21
i) Sous-programme 3260 : Section des technologies de l'information et des communications.....	114	21
j) Sous-programme 3330 : Section de la détention.....	115-116	22
k) Programme 3400 : Section de l'information et de la documentation.....	117	22
4. Grand programme IV : Secrétariat de l'Assemblée des États Parties .....	118-123	22
5. Grand programme VI : Secrétariat du Fonds au profit des victimes.....	124-132	23
6. Grand programme VII-5 : Mécanisme de contrôle indépendant.....	133	24
G. Locaux de la Cour pénale internationale.....	134-143	24
1. Locaux permanents.....	134-140	24
2. Locaux provisoires.....	141-143	25
H. Autres questions.....	144	25
1. Futures réunions.....	144	25
Annexe I : Liste des documents .....		26
Annexe II : État des contributions au 31 août 2011.....		27
Annexe III : Aide judiciaire.....		31
Annexe IV : Résumé des recommandations .....		36
Annexe V : Incidences budgétaires de la mise en œuvre des recommandations du Comité du budget et des finances .....		38

## I. Introduction

1. La Cour a connu des développements positifs importants en 2011. Le 26 février 2011, le Conseil de sécurité de l'ONU, statuant pour la première fois à l'unanimité, a renvoyé une situation (la Libye) à la Cour pénale internationale (« la Cour »)<sup>1</sup>. La Cour a pu mener des enquêtes et lancer des mandats d'arrêt en l'espace de quelques mois. Par ailleurs, le 26 août 2011, pour la première fois également, la Cour a entendu les plaidoiries finales des parties aux termes de la phase du procès d'une affaire<sup>2</sup>, et il est prévu qu'une décision finale sera rendue fin 2011 ou début 2012.

2. Toutefois, des inducteurs de coûts, certains déjà prévus ou prévisibles et d'autres non, ont pesé lourdement sur le projet de budget-programme de la Cour, obligeant celle-ci à présenter de brèves demandes aux fins d'accéder au Fonds en cas d'imprévus, au moment même où l'Assemblée des États Parties (« l'Assemblée ») demandait à la Cour d'établir les options budgétaires pour 2012 établissant les coûts de toutes les activités de base de la Cour pouvant être exécutées en se conformant aux paramètres du budget de 2011<sup>3</sup>.

3. Le Comité du budget et des finances (le « Comité ») a relevé que le projet de budget-programme pour l'exercice de 2012 était de meilleure qualité à de nombreux égards ; toutefois, des progrès restaient encore à faire en ce qui concerne les explications et justifications accompagnant les demandes de ressources. Il a examiné le projet de budget-programme pour 2012 sur la base du principe général d'intégrité budgétaire : à savoir, les ressources demandées doivent figurer dans le projet de budget-programme et être justifiées convenablement.

4. En raison des contraintes budgétaires et financières pesant sur la Cour, le Comité du budget et des finances (« Comité ») a décidé d'inclure, dans le présent rapport, une section sur les considérations d'ordre stratégique à retenir pour le traitement des inducteurs de coûts, comportant des options ou domaines potentiels de réduction des coûts, ainsi que d'éventuelles options de financement. Le Comité a également inclus un résumé global de ses recommandations, figurant à l'annexe IV. Le Comité espère que ces ajouts au présent rapport éclaireront la réflexion de l'Assemblée sur ces questions.

### A. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

5. La dix-septième session du Comité du budget et des finances a été convoquée conformément à la décision prise le 10 décembre 2010 par l'Assemblée des États Parties à la cinquième séance de sa neuvième session, qui s'est tenue du 6 au 10 décembre 2010, et à la décision ultérieure prise par le Comité, le 15 avril 2011, quant aux dates des sessions du Comité. La session, qui a comporté 18 séances, s'est déroulée du 22 au 31 août 2011. Le Président de la Cour pénale internationale, M. Sang-Hyun Song, a prononcé une allocution de bienvenue lors de l'ouverture de la session.

6. Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties (ci-après le « Secrétariat ») a fourni des services fonctionnels au Comité, et son directeur, M. Renan Villacis, a exercé les fonctions de secrétaire du Comité.

7. Ont participé à la dix-septième session du Comité les membres suivants :

1. David Banyanka (Burundi)
2. Carolina María Fernández Opazo (Mexique)
3. Gilles Finkelstein (France)
4. Fawzi A. Gharaibeh (Jordanie)
5. Masud Husain (Canada)
6. Juhani Lemmik (Estonie)

<sup>1</sup> Conseil de sécurité de l'ONU, Résolution 1970 (2011), 26 février 2011, paragraphe 4.

<sup>2</sup> *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, ICC-01/04-01/06.

<sup>3</sup> *Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, neuvième session, New York, 6-10 décembre 2010* (ICC-ASP/9/20), volume I, partie II, paragraphe 31.

7. Rossette Nyirinkindi Katungye (Ouganda)
  8. Gerd Saupe (Allemagne)
  9. Ugo Sessi (Italie)
  10. Elena Sopková (Slovaquie)
  11. Masatoshi Sugiura (Japon)
  12. Santiago Wins (Uruguay)
8. À sa troisième séance, le Comité a adopté l'ordre du jour ci-après (CBF/17/1) :
1. Ouverture de la session
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. Participation d'observateurs
  4. Organisation des travaux
  5. États en situation d'arriérés
  6. Exécution financière du budget approuvé pour 2011
  7. Fonds en cas d'imprévus
  8. Examen du budget-programme proposé pour 2012
  9. Questions administratives
  10. Gouvernance
  11. Questions d'audit :
    - a) Rapports d'audit
      - i) États financiers de la Cour pénale internationale pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 ;
      - ii) États financiers du Fonds au profit des victimes pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 ; et
      - iii) Rapport du Bureau de l'audit interne.
    - b) Rapport du Comité d'audit
  12. Aide judiciaire
  13. Locaux de la Cour
  14. Autres questions
9. La Présidence, le Bureau du Procureur et le Greffe ont été invités à participer aux réunions du Comité pour présenter les rapports des organes correspondants de la Cour. En outre, des représentants du Groupe de travail du Bureau de l'Assemblée de La Haye, du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes et du Comité de contrôle pour les locaux permanents ont présenté leurs rapports au Comité.

## **B. Participation d'observateurs**

10. Le Comité a décidé de faire droit à la demande de la Coalition pour la Cour pénale internationale de faire une déclaration devant le Comité. Le Comité a remercié la Coalition de sa déclaration.

## **II. Examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la dix-septième session du Comité**

### **A. Considérations d'ordre stratégique : les inducteurs de coûts**

11. La Cour est confrontée à un accroissement substantiel des dépenses, qui sont la conséquence tout à la fois d'exigences prévues et imprévues et de situations nouvelles. Les augmentations de coûts potentielles pour 2012 sont bien supérieures au projet de budget-programme pour 2012, de 117 millions d'euros, et pourraient atteindre 130 millions d'euros. Le tableau 1 ci-dessous présente une ventilation des autres coûts potentiels que pourraient affronter la Cour et l'Assemblée en 2012.

**Tableau 1 : Dépenses additionnelles potentielles en 2012**

<i>Description</i>	<i>Montant en euros</i>
Projet de budget-programme pour 2012 <sup>4</sup>	117 730 000
Bureau de liaison auprès de l'Union africaine <sup>5</sup>	432 400
Loyer et entretien des locaux provisoires <sup>6</sup>	3 112 500
Projet de budget pour 2012 : locaux permanents (2gv) <sup>7</sup>	1 000 000
Réapprovisionnement du Fonds en cas d'imprévu <sup>8</sup>	6 296 000
<b>Total</b>	<b>128 570 900</b>
Situation en Côte d'Ivoire	de 500 000 à 1 500 000
Coût d'un juge à plein temps par mois <sup>9</sup>	de 18 000 à 19 500

12. Parallèlement, l'Assemblée avait demandé à la Cour de lui présenter, en plus du budget ordinaire, des options budgétaires pour le projet de budget-programme pour 2012 chiffrant toutes les activités de base de la Cour, ainsi que d'autres activités importantes pouvant être exécutées dans les paramètres du budget de 2011<sup>10</sup>. La Cour n'a pas fourni ces options ou scénarios budgétaires.

13. Cette situation a fait ressortir sans ambiguïté l'importance pour l'Assemblée de fournir une orientation stratégique à la Cour sur la façon de gérer les augmentations de coûts émanant des facteurs d'augmentation connus et des situations nouvelles. Il serait irréaliste de s'attendre à ce que la Cour propose, de son propre chef, d'importantes réductions de ses activités ou abolitions de programmes qui avaient été mandatés par l'Assemblée.

14. C'est pourquoi le Comité a cerné quelques importants inducteurs de coûts et d'autres domaines d'activité de la Cour où l'Assemblée pourrait offrir des conseils quant au niveau d'activité, aux priorités relatives, aux possibilités de réforme, aux modes alternatifs de prestation de services et de financement afin de contenir les coûts du budget ordinaire pour les années à venir. En d'autres termes, la Cour en est arrivé à un stade où les résultats escomptés qui sont fonction du type et du niveau des activités ont tendance à s'éloigner des résultats escomptés en fonction des ressources.

## 1. Aide judiciaire

15. L'aide judiciaire constitue l'un des facteurs clé des inducteurs de coûts dans le projet de budget-programme pour 2012 et cette situation demeurera inchangée dans un avenir prévisible. Le Comité a soulevé la question des coûts qui se sont accrus au cours des dernières années en matière d'aide judiciaire accordée à la défense et aux victimes. Au cours de la présente session, le Comité a procédé à un examen approfondi des montants réels des dépenses réalisées par procès. Ainsi, il est à noter que dans le cadre de l'aide judiciaire fournie à l'accusé, 2,8 millions d'euros ont déjà été dépensés dans l'affaire *Le Procureur c. Lubanga* et tout porte à croire que ce montant dépassera 3 millions d'euros. 1,3 million d'euros ont été utilisés pour l'aide aux victimes. Dans l'affaire *Le Procureur c. Katanga/Ngudjolo Chui*, on a dépensé à ce stade 3,5 millions d'euros pour l'aide judiciaire fournie à la défense et près d'un million d'euros pour l'aide judiciaire aux victimes. Si le

<sup>4</sup> ICC-ASP/10/10.

<sup>5</sup> ICC-ASP/10/10, annexe IX.

<sup>6</sup> ICC-ASP/10/10 annexe X.

<sup>7</sup> ICC-ASP/10/10/Add.1\*.

<sup>8</sup> Dans la mesure où un niveau de 7 millions d'euros devrait être garanti pour 2012 au moyen du réapprovisionnement. Voir les paragraphes 50 à 55 du présent rapport.

<sup>9</sup> Ce coût est composé d'un salaire mensuel de 15 000 euros et de 3 000 à 4 500 euros par mois pour les charges de retraite. En outre, les juges ont droit au remboursement de leurs frais de réinstallation à hauteur de 7 000 à 14 000 euros selon leurs situations personnelles. Parmi les six juges qui seront élus au cours de la dixième session de l'Assemblée, la Présidence projette de n'en appeler qu'un à servir à plein temps immédiatement après la prestation de serment, le 11 mars 2012. Il est toutefois possible, si de nouvelles affaires se font jour en 2012, qu'il soit nécessaire dans le courant 2012 de faire appel à d'autres juges, dont le coût n'a pas été inscrit au projet de budget.

<sup>10</sup> *Documents officiels ... neuvième session ... 2010* (ICC-ASP/9/20), volume I, partie II, paragraphe 31.

mode opératoire actuel continue d'être appliqué, les coûts continueront d'augmenter. **Le Comité considère qu'il est désormais crucial de réviser le système régissant l'aide judiciaire. En d'autres termes, il faudra en fin de compte se prononcer sur la viabilité financière de ce système d'aide judiciaire et se poser la question de savoir s'il existe d'autres options, ou si l'on peut modifier le système en vigueur, pour contenir les dépenses tout en garantissant à l'accusé un procès équitable et aux victimes la possibilité d'être représentées et de participer aux procédures de manière appropriée.** Le Comité a inclus en annexe III au présent rapport des détails supplémentaires ainsi qu'une série de possibilités en vue d'éventuels changements.

## 2. Nouvelles situations dont les renvois du Conseil de sécurité

16. La situation en Libye et la situation potentielle en Côte d'Ivoire ont mis en exergue l'incidence des nouvelles affaires sur le projet de budget-programme de la Cour pour 2012. En effet, une seule nouvelle affaire est susceptible de générer des besoins supplémentaires à hauteur de 7 millions d'euros pour un seul exercice. Les ressources nécessaires seront en outre utilisées à d'autres fins que celles initialement prévues et elles influenceront différents secteurs de la Cour à mesure que l'affaire évolue. Alors qu'au stade de l'enquête, c'est essentiellement le Bureau du Procureur et dans une moindre mesure le Greffe qui sont affectés, aux phases préliminaire et de procès, l'augmentation des coûts touche davantage la branche judiciaire et le Greffe.

17. La Cour devra d'une part multiplier ses efforts pour identifier les ressources qui peuvent faire l'objet de virements de crédits afin de couvrir de nouvelles affaires, et ce notamment à mesure que l'activité dans les affaires en cours diminue. C'est là l'un des motifs pour lesquels ont été demandées des informations sur la structure de la Cour et des justifications concernant les postes de hauts fonctionnaires<sup>11</sup>.

18. D'autre part, même en cas de réorganisation du budget en cours d'exercice, la prise en charge d'une nouvelle activité est forcément limitée. À un moment donné, l'Assemblée devra également s'intéresser au nombre d'activités supplémentaires que peuvent soutenir les contributions mise en recouvrement dans le budget ordinaire. Cet examen sera crucial, en particulier dans le cadre de l'établissement du contexte financier pour le nouveau Procureur. **Le Comité a déjà avancé, dans le présent rapport, la suggestion visant à lier la mise à disposition de certains crédits sollicités pour la situation en Libye à l'évaluation faite par le Procureur de l'évolution des événements sur les théâtres d'opérations (une forme d'approche « ponctuelle » ou par « facteur déclenchant »). Cette méthode peut servir d'instrument de référence pour faciliter le traitement d'éléments incertains à l'occasion d'affaires futures.**

19. De plus, il faut accorder une plus grande attention à la manière dont la Cour conclura ses activités dans les pays de situation et les conditions qu'elle aura à remplir pour se retirer. Les plans de retrait permettront d'informer l'Assemblée sur la manière dont les ressources disponibles peuvent être réaffectées et sur les éventuels moyens d'assister un pays de situation pour mener des procès au plan national lorsque la Cour aura mené à terme ses activités dans le cadre d'une situation donnée.

20. Le Comité ne saisit pas très bien le principe selon lequel l'Assemblée doit, à elle seule, supporter l'intégralité des coûts afférents aux affaires renvoyées devant la Cour par le Conseil de sécurité des Nations Unies. **Il propose de confier au Bureau ou à un des groupes de travail le soin d'examiner cette question et les éventuels moyens de la présenter à l'Organisation des Nations Unies en vue des renvois futurs.**

## 3. Réparations

21. La Cour évolue rapidement vers les premières procédures de réparations potentielles, qui constituent une innovation dans le domaine du droit international pénal. Selon le type de processus employé, les coûts d'une procédure en matière de réparation

<sup>11</sup> *Documents officiels ... neuvième session ... 2010* (ICC-ASP/9/20), volume II, partie B.2, paragraphe 82 et *Rapport du Comité du budget et des finances sur les travaux de sa seizième session* (ICC-ASP/10/5), paragraphe 71.

pourraient être élevés. Au cours de sa séance, le Comité a été informé que la Cour ne disposait pas encore de stratégie globale en matière de réparations. **Il est d'avis qu'il s'agit là d'un domaine dans lequel les orientations stratégiques de l'Assemblée seront primordiales.** Quelle doit être la proportion du coût du processus en matière de réparations par rapport aux contributions volontaires et aux biens saisis ; si les coûts se révèlent importants pour l'aide judiciaire, y a-t-il d'autres options que celle de procédures onéreuses afin de rentabiliser au mieux l'assistance ou les réparations aux victimes ? Existe-t-il d'autres mécanismes donnant les mêmes résultats, soit par le biais du Fonds au profit des victimes ou en ayant recours à une procédure au niveau national ? Y a-t-il des domaines dans lesquels les États pourraient verser des contributions volontaires afin de compenser les coûts ?

#### 4. Processus budgétaire

22. Le Comité a relevé que la présentation du projet de budget-programme pour 2012 s'était améliorée à plusieurs égards. Cela étant, c'est la première fois qu'autant de dépenses potentielles n'ont pas été incluses dans le budget proprement dit, mais dans des annexes au sujet desquelles des décisions de l'Assemblée étaient attendues, ou parce que, comme dans le cas des locaux permanents, la demande budgétaire n'était pas prête au moment de soumettre le projet de budget-programme pour 2012. Le Comité a plusieurs fois invité la Cour à identifier les inducteurs de coûts significatifs connus ou que l'on peut connaître, qui déploient leurs effets sur plusieurs années, comme notamment le remplacement des équipements, les locaux, et les coûts en personnel, et à en fournir une présentation claire à l'Assemblée, afin d'éviter toute situation où il faut faire face, à l'improviste, à une dépense aisément prévisible. Afin d'être en mesure de prévoir, dans de meilleures conditions, les augmentations de coûts lors d'exercices ultérieurs, **le Comité recommande que la Cour établisse un document prévisionnel de ses dépenses à moyen terme (c'est-à-dire jusqu'en 2015 au moins) sous la forme d'une annexe au projet de budget-programme pour 2012 ainsi que pour chaque budget annuel ultérieurement. Le Comité encourage également l'Assemblée à mettre en place des mécanismes d'examen de tels coûts.**

23. **En outre, le Comité recommande également à la Cour de réexaminer le processus d'élaboration du projet de budget-programme et de faire rapport au Comité à ce sujet à sa dix-huitième session. La Cour devra veiller à ce que l'ensemble des programmes et sous-programmes tiennent dûment compte du contexte financier et qu'un processus effectif de hiérarchisation des priorités ait bien été mis en place.**

#### 5. Sensibilisation

24. La sensibilisation du public est un domaine important dans la mise en place et le maintien de l'assistance offerte à la Cour sur le plan international, et pour la diffusion à grande échelle d'informations sur les enquêtes et procès menés au sein de la Cour. La fonction de sensibilisation est toutefois fragmentée et prise en charge par différents organes de la Cour. S'il est vrai qu'une certaine répartition de la prise en charge peut s'avérer nécessaire, à un moment donné, la Cour aura besoin d'être orientée sur un niveau et type de sensibilisation qui soit judicieux dans le cadre du budget ordinaire à ce stade du développement de la Cour. La sensibilisation à l'égard des communautés affectées peut-elle être regroupée dans une unité générale s'occupant des victimes ? La Cour doit-elle désormais s'appuyer sur d'autres sources médiatiques pour diffuser l'information concernant les procès, ce qui lui permettrait de se consacrer davantage à d'autres activités ?

#### 6. Modes alternatifs de financement et de prestation de services

25. L'élément central du débat relatif au projet de budget-programme tourne autour de l'examen des demandes de ressources par rapport aux activités prévues et à l'emploi des fonds dans le passé. L'Assemblée pourrait toutefois envisager de considérer si des mécanismes alternatifs de financement et de prestation de certains services pourraient représenter également une solution permettant de faire face à l'augmentation de l'activité souhaitable. Par exemple, dans le présent rapport, **le Comité recommande que le Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes examine la possibilité d'utiliser un certain pourcentage des contributions volontaires afin de**



**couvrir le coût de la mise en œuvre de programmes et de projets sur le terrain.** Dans d'autres secteurs de l'activité actuelle de la Cour il pourrait y avoir avantage à mettre en place un système mixte de financement reposant sur l'utilisation de contributions mises en recouvrement et de contributions volontaires, comme dans le cas des opérations de sensibilisation et d'information du public.

26. Le Comité a aussi relevé que les activités de la Cour sur le terrain s'inscrivent dans le contexte plus large de l'intervention de l'Organisation des Nations Unies et d'autres parties prenantes qui aident les États à renforcer les institutions au service de l'état de droit et à faire face aux problèmes de justice transitionnelle. La Cour comme le Fonds au profit des victimes peuvent-ils trouver de meilleures voies pour s'insérer dans le cadre de ces initiatives plus larges et accroître les synergies entre leur action et l'intervention des autres acteurs. La Cour peut-elle faire un meilleur usage de listes internationales telles que l'intervention rapide au service de la justice et d'autres initiatives émanant de l'Organisation des Nations Unies et d'autres parties prenantes, visant à promouvoir l'intervention de la société civile, qui elles aussi seraient susceptibles de mobiliser les contributions volontaires d'États ?

## B. Questions financières

### 1. État des contributions

27. Le Comité a examiné l'état des contributions au 31 août 2011 (annexe II) et a pris note du fait qu'il avait été reçu pour l'exercice 2011 un montant total de 80 406 216 euros - soit 77,6 pour cent des contributions mises en recouvrement pour cet exercice - et que les arriérés de l'exercice en cours et des exercices précédents s'élevaient à 23 793 476 euros. Bien que ce taux soit légèrement plus favorable qu'il ne l'était à la même époque en 2010<sup>12</sup>, le Comité s'est inquiété du niveau des arriérés et du fait que 61 États seulement avaient réglé, à ce stade de l'exercice, la totalité des sommes qu'ils devaient à la Cour. Ayant relevé que la Cour risquait d'être confrontée à un problème de trésorerie, **le Comité encourage les États Parties à déployer tous les efforts en leur pouvoir pour faire en sorte que la Cour dispose de suffisamment de fonds tout au long de l'exercice, conformément à l'article 5.6 du Règlement financier et règles de gestion financière.**

### 2. États en situation d'arriérés

28. Selon le paragraphe 8 de l'article 112 du Statut de Rome, « [u]n État Partie en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de la Cour ne peut participer au vote ni à l'Assemblée ni au Bureau si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution dont il est redevable pour les deux années complètes écoulées. » Le Comité a noté que le Secrétariat avait communiqué avec les États en situation d'arriérés, les 1<sup>er</sup> février et 13 mai 2011, pour les informer des contributions en retard et leur faire connaître le montant minimum dû pour éviter que le paragraphe 8 de l'article 112 ne s'applique. Le Comité a été informé qu'au 31 août 2011, dix États accusaient encore un retard de contributions et ne pouvaient donc participer au scrutin. Ces États n'ont pas donné de réponse.

29. **Le Comité prie le Secrétariat d'informer à nouveau les États en retard dans le paiement de leurs contributions du paiement minimum à effectuer avant la dixième session de l'Assemblée.**

### 3. Excédents

30. Conformément à l'article 4.6 du Règlement financier et règles de gestion financières de la Cour, le montant estimatif de l'excédent de liquidités qui doit être restitué aux États Parties le 1<sup>er</sup> janvier 2012 s'élèverait à 1 589 942 euros. Il comprend l'excédent provisoire

<sup>12</sup> Un montant total de 71 183 574 euros avait été perçu pour l'exercice financier de 2010, ce qui représente 68,7 pour cent des contributions mises en recouvrement en 2010. Aussi, un montant de 32 987 169 euros provenant des exercices financiers précédents et de l'exercice en cours devait encore être réglé. Seulement 45 États s'étaient acquittés de l'intégralité de leurs contributions à ce stade de l'exercice visé.

de trésorerie correspondant à l'exercice 2010 et les contributions mises en recouvrement au titre d'exercices précédents qui ont été reçues des États Parties en 2011.

## C. Questions d'audit

### 1. Rapports d'audit

- a) États financiers de la Cour pénale internationale pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010
- b) États financiers du Fonds au profit des victimes pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010

31. Lorsqu'il a présenté ses rapports sur les états financiers de la Cour<sup>13</sup> et du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes<sup>14</sup>, le Commissaire aux comptes a informé le Comité que lesdits états étaient exempts d'erreurs significatives et reflétaient fidèlement la situation financière de la Cour et dudit Fonds et qu'il avait pu formuler à leur sujet une opinion dépourvue de réserve. Le Comité a noté que le montant total des dépenses de 2010 représentait une somme de 104 499 000 euros pour un budget approuvé de 103 623 300 euros. Ce montant comportait une dépense de 412 000 euros, liée à la brève demande de budget supplémentaire auprès du Fonds en cas d'imprévus et une dépense de 1 468 500 euros au titre de la Conférence de révision. Le Comité a relevé que les intérêts perçus d'un montant de 343 042 euros représentaient les intérêts générés sur les comptes bancaires de la Cour pour le Fonds général, le Fonds de roulement et le Fonds en cas d'imprévus.

32. Le Comité s'est félicité de la déclaration du Commissaire aux comptes. **Il souscrit à l'ensemble des recommandations et prie instamment la Cour d'en assurer la mise en œuvre dans des délais plus courts.**

33. Le Comité a constaté que, depuis 2007, 270 941 euros avaient été versés à d'anciens employés<sup>15</sup>, ainsi qu'un montant supplémentaire de 34 947 euros<sup>16</sup> au Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail (TAOIT), au titre de frais administratifs<sup>17</sup>. En outre, 330 690 euros avaient été prévus dans le budget de 2010 en prévision de cinq affaires en cours devant le TAOIT<sup>18</sup>. Le Comité s'est inquiété du fait que ces recours étaient susceptibles de montrer les insuffisances des pratiques de gestion au sein de la Cour. **Il recommande à la Cour de s'assurer que des politiques visant à renforcer la responsabilité des gestionnaires soient en place et de réduire le risque de devoir verser davantage de dommages et intérêts en raison de réclamations formulées par le personnel. Il invite la Cour à faire rapport à cet égard à sa dix-huitième session.**

34. **En ce qui concerne le Fonds au profit des victimes, le Comité fait siennes l'ensemble des recommandations du Commissaire aux comptes.**

#### *Désignation du cabinet d'audit externe*

35. Lors de sa neuvième session, l'Assemblée a prié la Cour de lancer un processus d'appel d'offres en vue de désigner un nouveau cabinet d'audit externe pour l'exercice quadriennal 2011-2015. Aussi, la Cour a établi, comme il convenait, un comité d'évaluation technique<sup>19</sup>. Le Comité a été informé que des propositions avaient été reçues de la part de six soumissionnaires et que l'évaluation technique devrait être finalisée à la fin du mois de septembre 2011. Le rapport du comité d'évaluation technique doit être examiné par le Comité d'audit. Le Comité d'audit soumettra ensuite son rapport au Comité, qui, à la suite

<sup>13</sup> ICC-ASP/10/12.

<sup>14</sup> ICC-ASP/10/13.

<sup>15</sup> *Documents officiels ... septième session ... 2006* (ICC-ASP/7/20), volume II, partie C et *Documents officiels ... huitième session ... 2007* (ICC-ASP/8/20), volume II, partie C.

<sup>16</sup> *Documents officiels ... huitième session ... 2007* (ICC-ASP/8/20), volume II, partie C.

<sup>17</sup> Trois plaintes ont été déposées en 2006, une en 2007 et cinq en 2010.

<sup>18</sup> États financiers pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 (ICC-ASP/10/12).

<sup>19</sup> Le Comité comporterait un membre du Comité d'audit; l'auditeur interne, l'administrateur hors classe du Bureau du Procureur, le chef de cabinet de la Présidence, et le responsable de la section du budget et des finances du Greffe.

d'un processus de consultation informel, présentera ses observations à l'Assemblée, afin qu'elle prenne une décision à sa dixième session en décembre 2011.

**c) Rapport du Bureau de l'audit interne**

36. Conformément à la règle de gestion financière 110.1, le Bureau de l'audit interne a soumis au Comité son rapport annuel<sup>20</sup> exposant les activités du Bureau pour le second semestre de 2010 et pour le premier semestre de 2011 ainsi que le rapport faisant le point des recommandations d'audit<sup>21</sup>.

37. Le Comité a examiné les deux rapports du Bureau de l'audit interne. Il a discuté des constatations et recommandations spécifiques qui y figuraient avec le directeur du Bureau et les représentants de la Cour. Le Comité a relevé que le directeur avait indiqué que la Cour ne disposait pas d'une procédure opérationnelle standard pour l'habilitation de sécurité du personnel dans le cadre du recrutement de personnel et, à ce titre, prie la Cour de mettre en place une procédure d'habilitation de sécurité du personnel avant leur engagement.

38. Le Comité s'est inquiété du taux d'exécution des recommandations des auditeurs tant internes qu'externes, **et prie la Cour d'assurer leur mise en œuvre à titre prioritaire.**

**d) Rapport du Comité d'audit**

39. Le Comité a pris note du premier rapport du Comité d'audit<sup>22</sup>.

**D. Questions administratives**

**1. Achats**

40. Le Comité a examiné le rapport de la Cour sur la passation des marchés<sup>23</sup> et a relevé avec appréhension que la Cour n'avait pas appliqué la recommandation, formulée antérieurement à l'occasion de sa quatorzième session<sup>24</sup> et approuvée par l'Assemblée, aux termes de laquelle la Cour devait, de manière urgente, mettre en œuvre l'obligation, pour l'ensemble du personnel de l'Unité des achats et du Projet de locaux permanents, de soumettre une déclaration personnelle de leurs avoirs. **Le Comité recommande avec insistance que la Cour obtienne, à titre prioritaire, les déclarations personnelles des avoirs de l'ensemble du personnel de l'Unité des achats et du Projet de locaux permanents, compte tenu notamment du Projet des locaux permanents actuellement en cours.**

41. Ainsi qu'il a noté au paragraphe 40 ci-dessus, **le Comité recommande également que la Cour élabore par priorité une politique visant à lutter contre la fraude, en adoptant des dispositions en matière de dénonciation, en mettant particulièrement l'accent sur la passation des marchés.**

**2. Plan d'assurance maladie**

42. Le Comité a examiné la proposition de la Cour tendant à mettre en place un régime d'assurance maladie<sup>25</sup> au profit des fonctionnaires retraités et a relevé que ladite proposition n'était pas accompagnée d'informations suffisantes, notamment au regard de la pratique suivie par d'autres organisations internationales qui avaient adopté le plan d'assurance maladie sur la base d'une prise en charge à hauteur de 50 pour cent. **Le Comité prie à nouveau la Cour de réviser sa proposition et de fournir, à sa dix-huitième session, des**

<sup>20</sup> CBF/17/6.

<sup>21</sup> CBF/17/7.

<sup>22</sup> CBF/17/11.

<sup>23</sup> CBF/17/3.

<sup>24</sup> *Documents officiels ... neuvième session ... 2010* (ICC-ASP/9/20), volume II, partie B, paragraphe 44.

<sup>25</sup> CBF/17/4.

**informations supplémentaires, notamment en ce qui concerne les organisations ayant retenu le régime reposant sur une prise en charge à hauteur de 50 pour cent.**

### **3. Confirmation de la justification des postes de hauts fonctionnaires**

43. Le Comité a examiné le rapport sur la justification des postes de hauts fonctionnaires<sup>26</sup> et a relevé que la Cour n'avait pas saisi l'occasion d'entreprendre une analyse poussée des besoins actuels et futurs de la Cour ou de revoir sa structure de façon qu'elle puisse bien s'acquitter de son mandat.

44. Les justifications fournies par la Cour étaient dépourvues d'une analyse approfondie de la raison d'être de chaque poste, de leur valeur ajoutée, ou de l'évolution du besoin pour chaque position depuis sa création, comme l'avait suggéré le Comité lorsqu'il a demandé ces justifications lors de sa quatorzième session. Par exemple, les justifications fournies pour certaines positions pouvaient s'appliquer tout aussi bien à des positions inférieures.

45. Le Comité s'est également inquiété plus généralement du fait que le rapport ne reflétait aucune volonté de repenser les structures organisationnelles de la Cour. Par exemple, le Comité s'est dit préoccupé par l'organisation générale de la structure au sein du Greffe, qui comportait une multiplicité de postes d'encadrement relevant directement du Greffier (10).

**46. Le Comité recommande que la Cour évalue ou examine sa structure organisationnelle de manière approfondie, en vue de rendre plus efficaces les fonctions, les processus de décision et les organes qui leur correspondent, de limiter en tant que de besoin la durée des contrôles de recenser les tâches susceptibles d'être déléguées et de rationaliser les structures hiérarchiques.**

**47. De plus, le Comité recommande que la Cour présente à sa dix-huitième session un rapport sur la structure globale de la Cour, et non pas au niveau de la répartition des postes, en vue de cerner clairement les mécanismes de gestion et les structures hiérarchiques, de même que les nécessités de modifier la structure de la Cour et les besoins en matière de postes, tant pour le présent que pour le futur.**

### **4. Gains d'efficience**

48. Le Comité a accueilli favorablement le rapport intérimaire de la Cour sur les progrès qu'elle avait réalisés en matière de gains d'efficience<sup>27</sup> et a observé que la Cour avait considérablement avancé dans sa recherche visant à déterminer et à chiffrer d'éventuels gains d'efficience. **Il invite la Cour à poursuivre ses efforts dans cette voie et à présenter, lors de sa dix-huitième session, un rapport intérimaire sur les progrès accomplis en ce domaine.**

## **E. Questions budgétaires**

### **1. Résultats financiers de l'exécution du budget approuvé pour 2011 au 30 juin 2011**

49. Le Comité était saisi du rapport sur l'exécution du budget de la Cour pénale internationale au 30 juin 2011<sup>28</sup>. Il a noté qu'à cette date, le taux d'exécution budgétaire pour 2011 était de 53,8 pour cent, soit une dépense de 55 731 000 euros de dépenses. L'exécution du budget était donc légèrement plus élevée qu'en 2010. Le taux d'exécution projeté au 31 décembre 2011 était de 99,8 pour cent sur la base de projections de dépenses de 103 404 000 euros.

<sup>26</sup> CBF/17/8.

<sup>27</sup> CBF/17/5

<sup>28</sup> ICC-ASP/10/11.

a) **Fonds en cas d'imprévus**<sup>29</sup>

50. Le solde d'ouverture du Fonds en cas d'imprévus en 2011 était de 8 757 000 euros.

51. La Cour a indiqué qu'elle avait informé<sup>30</sup> le Comité de ses demandes de recours au Fonds en cas d'imprévus pour des dépenses consécutives au transfert aux Pays-Bas de personnes appelées à comparaître, qui sont détenues en République démocratique du Congo (RDC), des frais d'aide juridique, ainsi que des dépenses afférentes à la nouvelle situation en Libye, à la situation au Kenya et à la tenue des procès pendant le second semestre. Les coûts théoriques de ces activités imprévues ont été estimés à 8 416 200 euros.

52. Sur la base d'un taux d'exécution budgétaire projeté de 99,8 pour cent pour le budget ordinaire et de 95,7 pour cent pour les demandes de crédits supplémentaires prélevés sur le Fonds en cas d'imprévus, la Cour a estimé que le recours aux ressources du Fonds s'élèverait à un montant réel d'environ 8 053 000 euros en 2011. Les dépenses effectuées à ce titre placeraient le Fonds en cas d'imprévus en dessous du seuil de sept millions d'euros, entraînant ainsi l'obligation de réapprovisionner le Fonds.

53. Le Comité a rappelé qu'il avait invité la Cour à « faire preuve de la plus grande circonspection et de la plus grande mesure lors de la préparation des demandes de budget supplémentaire visant à accéder aux ressources du Fonds en cas d'imprévus<sup>31</sup> », en particulier en ce qui concerne l'inclusion de coûts en matériel et en formation dans le cadre des brèves demandes de budget supplémentaire. Le Comité a réitéré que le Fonds en cas d'imprévus était un outil important pour la Cour mais qu'il ne devait pas être utilisé de façon à compromettre l'intégrité budgétaire de la Cour. **Le Comité recommande à la Cour d'élaborer des critères et des ordres de priorité se rapportant aux éléments pouvant figurer ou non dans les brèves demandes de budget supplémentaire à prélever sur le Fonds en cas d'imprévus, et de faire rapport à ce sujet à sa dix-huitième session.**

54. Le Comité a également rappelé qu'il avait demandé à la Cour d'indiquer dans ses demandes les ressources de caractère temporaire ou ponctuel et celles qui sont susceptibles de s'avérer nécessaires pour une plus longue période. Il y avait là un facteur particulièrement important en ce qui concerne les ressources en matière de personnel temporaire. **Le Comité recommande que la Cour améliore les procédures par lesquelles, pour chaque grand programme, elle identifie les besoins nécessaires en personnel temporaire supplémentaire et rend compte de son utilisation, afin que l'on comprenne et que l'on surveille dans de meilleures conditions l'utilisation de ces ressources.**

55. En ce qui concerne le réapprovisionnement du Fonds en cas d'imprévus, d'après les prévisions de dépenses, le solde dudit Fonds serait de 704 000 euros. Toutefois, au cours de la présente session, il n'était toujours pas certain que toutes les dépenses seraient engagées. **Le Comité recommande que la Cour procède à un nouvel examen des activités notifiées au titre du Fonds en cas d'imprévus afin de déterminer si l'ensemble des crédits demandés sont encore nécessaires. Il demande également à la Cour de fournir<sup>32</sup> à l'Assemblée des prévisions actualisées sur les dépenses effectives qui sont**

<sup>29</sup> En 2010, un montant de 412 000 euros a été prélevé sur le Fonds en cas d'imprévus. Cette imputation tenait à des dépenses supplémentaires que la Cour n'a pas été en mesure d'absorber dans son budget ordinaire.

<sup>30</sup> En 2011, la Cour a soumis au Comité des demandes de budget supplémentaire dans les cas suivants :

(a) Par une lettre datée du 28 février 2011, le Greffier a présenté une demande de budget supplémentaire pour un montant de 229 295 euros pour couvrir les frais afférents au transfert aux Pays-Bas de personnes appelées à comparaître qui sont détenues en République démocratique du Congo (RDC) ;

(b) Par une lettre datée du 1<sup>er</sup> mars 2011, le Greffier a présenté une demande de budget supplémentaire pour un montant de 400 263 euros pour couvrir des frais d'assistance juridique ;

(c) Par une lettre datée du 4 mai 2011, le Greffier a présenté une demande de budget supplémentaire pour un montant de 4 072 600 euros pour faire face à des dépenses dans le cadre de la nouvelle situation en Libye ;

(d) Par une lettre datée du 8 juin 2011, le Greffier a présenté une demande de budget supplémentaire pour un montant de 2 616 000 euros pour faire face à des dépenses dans le cadre de la situation au Kenya ; et

(e) Par une lettre datée du 15 juin 2011, le Greffier a présenté une demande de budget supplémentaire pour un montant de 1 098 000 euros pour faire face à des dépenses dans le cadre des procès conduits au cours du second semestre.

<sup>31</sup> *Documents officiels ... neuvième session ... 2010 (ICC-ASP/9/20)*, volume II, partie B.2, paragraphe 41.

<sup>32</sup> Par l'entremise du Comité, conformément aux articles 6.7 et 6.8 du Règlement financier et règles de gestion financière.

**intervenues dans le cadre tant du budget ordinaire que du Fonds en cas d'imprévus à la fin de novembre 2011.** À partir de ce rapport, l'Assemblée sera en mesure d'établir, avec un degré de précision raisonnable, le montant prévu des dépenses sur la base des ressources du Fonds en cas d'imprévus et, à partir de là, le montant qui s'avèrera nécessaire pour réapprovisionner le Fonds à hauteur du seuil minimum de 7 millions d'euros.

**b) Fonds de roulement**

56. Le Comité a pris note du fait que la Cour avait maintenu, dans le projet de budget-programme pour 2012, le montant du Fonds de roulement au niveau de 2007, qui était de 7,4 millions d'euros. **Compte tenu de la solidité de la situation de caisse de la Cour, le Comité recommande que l'Assemblée maintienne le Fonds de roulement à son niveau actuel.**

**2. Examen du projet de budget-programme pour 2012**

**a) Hypothèses et activités pour 2012**

57. Le Procureur a informé le Comité qu'il procèderait à sept enquêtes dans le cadre de six pays de situations, qu'il avait l'intention de maintenir, au titre des dossiers traités, neuf enquêtes résiduelles et qu'il continuerait à suivre au moins huit autres situations éventuelles<sup>33</sup>.

58. La Cour a informé le Comité qu'elle projetait la tenue d'un maximum de trois procédures en première instance et trois procédures au stade préliminaire.

59. En outre, elle a informé le Comité que le projet de budget-programme pour 2012 reposait sur l'hypothèse que plusieurs affaires pouvaient avancer parallèlement mais que le calendrier des audiences afférentes aux procès devait être établi de manière consécutive, cet agencement permettant de faire l'économie d'une seconde équipe attachée aux audiences.

60. Le Comité a été également informé que, selon l'issue du procès dans l'affaire *Lubanga*, la première phase de réparations pour la Cour pourrait avoir lieu au cours du premier trimestre de 2012. Pour l'affaire *Katanga/Ngudjolo Chui*, il faudra prolonger le mandat de deux juges pour une période de cinq mois et, dans l'affaire *Bemba*, le mandat d'un juge pour une période de neuf mois et demi.

**b) Présentation et macroanalyse**

61. La Cour a fait savoir au Comité qu'elle avait proposé un budget de 117 730 000 euros pour 2012, représentant une augmentation de 14 125 100 euros, soit 13,6 pour cent, par rapport au budget approuvé pour 2011. Les raisons principales de cette augmentation, selon la Cour, tiennent à la situation nouvelle en Libye, dont le coût correspond à un montant additionnel de 7,2 millions d'euros, et à un accroissement significatif de l'aide juridique pour un montant de 4,9 millions d'euros. Parmi les inducteurs de coûts, figuraient les augmentations résultant des coûts du régime commun et de certaines dépenses en capital.

62. Ainsi qu'il a été relevé plus haut, ne figuraient pas dans le budget de nombreux autres trous éventuels, comme c'est le cas du montant pour le loyer des locaux provisoires, de la reconstitution des ressources du Fonds en cas d'imprévus, et des crédits afférents aux coûts des éléments 2gv des locaux permanents<sup>34</sup>, tel qu'indiqué ci-dessus, dans le Tableau 1. En fonction du montant nécessaire au réapprovisionnement du Fonds en cas d'imprévus, le projet de budget-programme total pour 2012 pourrait, le cas échéant, s'élever à 128 millions d'euros. Ce chiffre ne tient pas compte des coûts qui résulteraient éventuellement d'une nouvelle situation, telle que la Côte d'Ivoire, ou de la nécessité d'appeler plus que les six juges qui seront élus en décembre 2011 à servir à plein temps. Le

<sup>33</sup> Le Comité a été informé que 312 000 000 d'euros avaient été dépensés aux fins d'analyses préliminaires depuis 2003. En 2010, les dépenses dans ce domaine s'étaient élevées à 466 834 euros.

<sup>34</sup> Voir les paragraphes 134 à 140 de la section G.1 du présent rapport.

montant du projet de budget-programme pour 2012 pourrait, en fonction de ces coûts, atteindre éventuellement 130 millions d'euros.

63. **Le Comité recommande à la Cour d'introduire dans le projet de budget-programme annuel un tableau répertoriant l'ensemble des facteurs ayant une incidence budgétaire au cours de l'exercice suivant, incluant les dépenses supplémentaires éventuelles figurant dans les annexes au projet de budget-programme, de même que d'autres dépenses pour lesquelles les États Parties pourraient être amenés à verser des contributions, comme le Projet pour les locaux permanents, le réapprovisionnement du Fonds en cas d'imprévu, la désignation de juges appelés à exercer leurs fonctions à plein temps et toute autre proposition devant être approuvée par l'Assemblée.**

64. **Le Comité recommande également que les rapports sur les locaux permanents préparés par le Comité de contrôle pour l'Assemblée comprennent un tableau reflétant l'ensemble des coûts correspondant à des sommes investies dans le projet depuis le départ, y compris les coûts figurant dans le budget ordinaire, de façon à ce que l'on dispose du montant global des coûts engendrés par le projet pour les locaux permanents.**

65. Le Comité a insisté sur le fait que tous les organes de la Cour doivent fournir des motifs précis pour toute demande de crédits, en mettant l'accent sur la nécessité d'améliorer la présentation de leurs budgets, en particulier pour ce qui est des justificatifs à l'appui de demandes de ressources, dans la mesure où les progrès réalisés en ce domaine conforteraient la capacité du Comité d'émettre des recommandations.

66. Le Comité a relevé plusieurs exemples de justification insuffisante de demande de ressources, notamment en matière de voyages, de services contractuels généraux, de consultants et de formation<sup>35</sup>. Il a également pris note de plusieurs exemples de justification satisfaisante de demandes de ressources<sup>36</sup>.

67. **Le Comité s'est félicité des améliorations apportées par la Cour à la présentation des indicateurs de résultat. Il recommande toutefois que les indicateurs de résultat, fournis par les chambres dans le cadre du grand programme I, fassent l'objet de nouveaux perfectionnements, notamment en ce qui concerne l'aboutissement de l'activité judiciaire, et il a hâte de recevoir, ainsi qu'il l'avait demandé à sa seizième session, des indicateurs de résultat ayant fait l'objet d'une nouvelle mise au point<sup>37</sup>.**

### c) Budgets supplémentaires

68. La Cour a informé le Comité qu'une décision de la Chambre préliminaire, portant sur l'autorisation d'une enquête en Côte d'Ivoire, était attendue ; dans le cas où la Chambre accueillerait la demande, le Procureur pourrait soumettre des demandes de délivrance de mandats d'arrêt d'ici la fin l'année. S'il advenait qu'il soit donné suite à la demande d'enquête, des crédits supplémentaires pourraient être sollicités pour 2012. Le Comité a rappelé qu'en vertu de la règle 103.4 du Règlement financier et règles de gestion financière, dans l'hypothèse où une décision judiciaire suscitant une demande de ressources supplémentaires serait présentée avant la dixième session de l'Assemblée, la demande de financement devrait prendre la forme d'une proposition de budget supplémentaire, plutôt que de recourir au Fonds en cas d'imprévu.

<sup>35</sup> Le Comité a relevé en particulier l'absence de justifications suffisantes de la Présidence pour la consultance au paragraphe 48 du projet de budget-programme pour 2012, et pour la formation aux paragraphes 50 et 78 ; et du Bureau du Procureur pour les augmentations importantes dans la Division des enquêtes aux paragraphes 131 et 132 ; ainsi que le très faible niveau des justifications du Greffe au regard des ressources demandées aux paragraphes 188 à 190.

<sup>36</sup> Le Comité a relevé le bien-fondé des paragraphes 409 à 416 du projet de budget-programme pour 2012 d'une demande de crédits soumise par l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins à des fins de formation.

<sup>37</sup> ICC-ASP/10/5, paragraphe 41.

*Prévisions budgétaires à moyen terme*

69. Le Comité a examiné le rapport de la Cour sur le remplacement du matériel<sup>38</sup>. Il a pris note de la stratégie adoptée par la Cour consistant à reporter, autant que faire se peut, toutes acquisitions de biens d'équipement jusqu'à une date ultérieure au déménagement de la Cour dans les locaux permanents, lui permettant ainsi de réduire ses dépenses dans ses prévisions budgétaires jusqu'en 2014. Le Comité a tenu à souligner que le matériel acquis au moyen des ressources du Fonds en cas d'imprévus doit figurer dans l'inventaire de la Cour et être pris en compte dans les plans de remplacement de biens d'équipement. **Le Comité recommande qu'indépendamment des inducteurs de coûts immédiats contenus dans le présent rapport, la Cour procède à l'analyse des inducteurs de coûts sur le moyen terme, dans l'optique de pouvoir prévoir les besoins en dépenses sur le moyen terme avec plus d'exactitude et de manière plus complète.**

*Remplacement de biens d'équipement*

70. Ainsi qu'il a été relevé au paragraphe 69 ci-dessus **le Comité recommande à la Cour de présenter un état prévisionnel des dépenses à moyen terme (c'est-à-dire au moins jusqu'en 2015) afférent aux besoins et au plan de remplacement de biens d'équipement, sous la forme d'une annexe au projet de budget-programme pour 2012 et pour chaque budget annuel ultérieurement.**

*Normes IPSAS*

71. Le Comité a été informé par la Cour que les normes comptables internationales pour le secteur public (ci-après les normes « IPSAS ») entraient en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011. Le coordinateur du projet IPSAS a été recruté et a pris ses fonctions à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011 ; une session introductive de formation aux normes IPSAS, à l'intention du personnel des finances appartenant à la catégorie des administrateurs et à la catégorie des services généraux et occupant des fonctions dans l'ensemble des organes et sections de la Cour, s'est tenue en juillet. Un projet de plan détaillé était également en cours d'élaboration. **Le Comité recommande que l'application du projet IPSAS soit surveillée avec la plus grande vigilance et qu'un projet de plan détaillé, accompagné d'un projet de proposition concernant l'ensemble des modifications qu'il convient d'apporter au Règlement financier et règles de gestion financière, soit présenté au Comité à sa dix-huitième session.**

### 3. Recommandations de portée générale concernant le budget-programme pour 2012

72. Fort de son expérience et sur la base des dépenses réelles et projetées, le Comité a relevé que certaines économies pouvaient être réalisées. Il a scindé ses recommandations en deux catégories : les recommandations de portée générale et les recommandations portant sur des points spécifiques dans les grands programmes.

#### a) Régime commun

73. Le Comité a pris note que le projet de budget accusait une hausse globale des coûts de personnel de 2 964 000 euros. Un montant total au sein de cette majoration tenait à la proposition faite de financer deux postes qui n'avaient pas été dotés de crédits en 2011, ainsi qu'à une demande de trois nouveaux postes. Lesdits postes ont été identifiés et font l'objet de recommandations spécifiques dans chacun des grands programmes concernés.

74. La hausse tenait en majeure partie à l'indexation de salaires et dans une plus faible mesure à la décision d'améliorer les conditions d'emploi du personnel appartenant à la catégorie des administrateurs servant sur le terrain, décision qui n'avait pas été soumise à l'Assemblée pour approbation<sup>39</sup>.

<sup>38</sup> ICC-ASP/10/6.

<sup>39</sup> Ventilation pour une augmentation totale de 2 964 300 euros.

-Indexation de salaires.....2 030 000 euros ;



75. À cet égard, le Comité a fait état à nouveau de ses craintes concernant la décision du Greffier visant à améliorer les conditions d'emploi sur le terrain grâce à des excédents budgétaires, sans avoir obtenu au préalable le consentement de l'Assemblée<sup>40</sup>. Une bonne partie de cette augmentation était en fait le reflet des effets budgétaires s'échelonnant sur plusieurs années de la décision qui avait été prise.

76. À l'occasion d'une session antérieure, le Comité avait également demandé dans le passé des précisions supplémentaires sur l'utilisation par la Cour du régime commun des Nations Unies **et invité la Cour à entrer en contact avec la Commission de la fonction publique internationale, de façon à obtenir davantage d'explications sur les modalités et conditions selon lesquelles ledit régime commun trouvait application au sein de la Cour**<sup>41</sup>. Faute de justifications précises, **le Comité recommande que les augmentations de salaires du personnel et l'amélioration de ses conditions d'emploi sur le terrain soient prises en charge par chaque grand programme, sauf indication contraire à la Section F ci-après.**

77. **Cette recommandation s'applique au personnel à titre temporaire, eu égard notamment à l'absence de lignes directrices claires concernant l'utilisation du personnel à titre temporaire**<sup>42</sup>, **sauf indication contraire à la Section F ci-après.**

#### b) Voyages

78. Le Comité a relevé l'augmentation générale de 19,2 pour cent dans les voyages à l'échelle de la Cour. Il est clairement ressorti que cette augmentation était en partie liée à la situation relevant de nouvelles affaires. Le Comité a toutefois relevé que les voyages consacrés aux affaires courantes ou ne nécessitant pas de justifications avaient également atteint un certain degré. **Le Comité recommande que chaque grand programme réduise son budget des voyages de dix pour cent par rapport au projet de budget-programme pour 2012, sauf indication contraire à la Section F ci-après.**

#### c) Formation

79. Le Comité a examiné le budget proposé dans le cadre de la formation pour 2012 et a relevé que, dans un certain nombre de cas, les formations se révèlent répétitives ou routinières et qu'il n'existe pas de programme de formation précis. Dans un souci de hiérarchisation des besoins, **le Comité recommande que les crédits pour la formation soient maintenus au niveau du budget approuvé pour 2011, sauf indication contraire à la Section F ci-après.**

#### d) Consultants

80. Le Comité a relevé avec inquiétude que les prévisions budgétaires en matière de consultance avaient considérablement augmenté, avec une augmentation majeure dans presque tous les grands programmes. Alors que le recours aux services de consultance était absolument justifié dans certains cas, le Comité s'est dit particulièrement préoccupé par le fait que l'emploi excessif de consultants pouvait nuire à la discipline budgétaire et amener la Cour à perdre de vue la nécessité d'utiliser au mieux le personnel permanent et temporaire. En conséquence, **le Comité recommande que les crédits prévus pour les services de consultance soient réduits de 10 pour cent dans l'ensemble des grands programmes par rapport au projet de budget-programme pour 2012, sauf indication contraire à la Section F ci-après.**

81. **Le Comité recommande également que la Cour présente des plans d'évaluation et des critères afférents à l'utilisation de consultants et des fournisseurs de services contractuels et soumette un rapport au Comité à sa dix-huitième session.**

-Amélioration des conditions de travail sur le terrain pour les administrateurs : ...440 700 euros ;  
 -Deux postes non-budgétisés en 2011 : .....265 400 euros ; et  
 -Proposition de trois nouveaux postes : .....228 200 euros.

<sup>40</sup> Documents officiels ... neuvième session ... 2010 (ICC-ASP/9/20), volume II, partie B.1, paragraphe 34.

<sup>41</sup> Documents officiels ... sixième session ... 2007 (ICC-ASP/6/20), volume II, partie B.1, paragraphe 44.

<sup>42</sup> Règlement du personnel de la Cour pénale internationale (ICC-ASP/4/3), page 9, « Portée et objet ».

e) **Fournitures et accessoires**

82. Le Comité a examiné plusieurs demandes de crédits supplémentaires pour les fournitures et accessoires dans le projet de budget-programme pour 2012. Compte tenu de l'augmentation majeure des crédits alloués dans ce domaine et le taux d'exécution de 95 pour cent pour l'exercice de 2011, **le Comité recommande que le niveau des fournitures accessoires soit maintenu à celui du budget approuvé pour 2011, sauf indication contraire à la Section F ci-après.**

f) **Taux de vacance de poste et niveau des effectifs**

83. Le Comité partage le point de vue de la Cour selon lequel le taux de vacance pour les postes fixes soit maintenu à huit pour cent pour le grand programme II et à dix pour cent pour les autres grands programmes, sauf indication contraire au point F ci-après. Étant donné le niveau accru de besoins en personnel à titre temporaire, **le Comité recommande que la Cour continue de maintenir le taux de vacance susmentionné pour les postes fixes à pourvoir et il recommande en outre qu'un taux de vacance général de huit pour cent soit appliqué à l'augmentation du personnel à titre temporaire du projet de budget pour 2012, sauf indication contraire à la Section F ci-après.**

g) **Libye**

84. Ainsi qu'il a été relevé au paragraphe 51 ci-dessus, la Cour a présenté une brève demande de budget supplémentaire aux fins d'accéder en 2011 aux ressources du Fonds en cas d'imprévu, pour un montant de 4 millions d'euros, à la suite du renvoi de la situation en Libye. Dans son projet de budget-programme pour 2012, la Cour a établi qu'elle avait besoin de 7,2 millions d'euros pour 2012, afin de couvrir le coût de la situation en Libye, 5,2 millions d'euros étant affectés au Bureau du Procureur et 1,9 million au Greffe.

85. Le Comité a engagé un débat approfondi avec la Cour sur les besoins engendrés par la situation en Libye. Il était clair, durant la présente session du Comité, que l'on était encore confronté à de nombreux facteurs inconnus, compte tenu de l'évolution rapide des événements et de la situation incertaine sur le terrain, et notamment de la décision éventuelle des autorités libyennes d'engager des instances au niveau national. Il a été relevé également que le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies avait institué une commission d'enquête, afin d'examiner la question de savoir si des crimes de guerre avaient été commis en Libye<sup>43</sup>.

86. Compte tenu des incertitudes du moment, **le Comité propose que l'Assemblée retienne une approche ponctuelle du financement de la situation en Libye.** À cet égard, **il recommande que le Procureur procède à une évaluation des événements sur le terrain et reconsidère les besoins du Bureau du Procureur (le Greffier devra également, par voie de conséquence, réévaluer les besoins du Greffe) avant la dixième session de l'Assemblée, afin de déterminer si les ressources demandées sont toujours nécessaires pour le montant indiqué ou si d'autres réductions des ressources pour la situation en Libye peuvent être opérées dans le projet de budget pour 2012.**

## F. Grand programmes

### 1. Grand programme I : Branche judiciaire

87. Le Comité s'est félicité de la légère diminution budgétaire sur l'ensemble de ce programme. Des ressources importantes ayant été mises à la disposition de la Cour pour lui permettre de mener des procès de front en 2011, le Comité a noté avec satisfaction que la Cour a amélioré le rendement des ressources consacrées audiences ainsi que le calendrier judiciaire pour assurer la tenue simultanée de trois ou quatre procès parallèles.

<sup>43</sup> Conseil des droits de l'homme des Nations Unies : quinzième session extraordinaire, *Situation des droits de l'homme en Jamahiriya arabe libyenne* (A/HRC/RES/S-15/1), paragraphe 11.

88. Le Comité a cependant relevé par ailleurs que les diminutions majeures dans ce programme tenaient à une réduction des crédits alloués au traitement des juges sur l'hypothèse que la majorité des six nouveaux juges pourraient ne pas être appelés à servir immédiatement à plein temps en 2012.

89. Le Comité a été informé que rien ne garantissait que ce scénario reste d'actualité.

90. Le Comité a été également informé que l'on ne pouvait écarter l'éventualité d'avoir à mener des procès parallèles. **Il prie instamment la Cour de continuer à renforcer la coopération entre la Branche judiciaire et la Section d'administration de la Cour, afin d'utiliser au maximum la capacité des ressources existantes.**

91. S'agissant du projet de budget pour les voyages en 2012, le grand programme I ayant déjà subi une réduction de 1,8 pour cent, **le Comité recommande qu'il soit diminué de 8,2 pour cent supplémentaires.**

92. Ayant examiné la demande d'un poste temporaire de juriste adjoint (P-2) dans le cadre du programme 1300 (Bureaux de liaison), **le Comité recommande que le poste de juriste adjoint (P-2) ne soit pas approuvé et que le projet de budget pour 2012 relatif au personnel temporaire soit réduit.**

93. La Cour a présenté une vue générale de l'ensemble des coûts afférents aux émoluments et indemnités des juges sous la forme d'une annexe au projet de budget-programme pour 2012. Le Comité a toutefois observé que, sous la rubrique « pensions des juges », la Cour avait également inséré, pour l'ensemble des juges, une prime de réinstallation à titre de prestation due. **Il recommande que cette prévision budgétaire, l'indemnité pour frais d'études, ainsi que d'autres aides, figurent comme lignes budgétaires distinctes dans l'annexe et que la Cour publie un rectificatif à l'annexe V e).**

94. **En raison du manque de justifications satisfaisantes, le Comité n'approuve pas la demande de services de consultants et de formation formulée par la Présidence dans le projet de budget-programme pour 2012.**

## 2. Grand programme II : Bureau du Procureur

95. Le Comité a assisté à une présentation du Procureur sur l'état actuel des enquêtes et affaires conduites par son Bureau et a relevé que les efforts visant à augmenter les gains d'efficacité au moyen entre autres de la réaffectation des ressources, y compris le personnel, et à faire comparaître des témoins plutôt que de soumettre des éléments de preuve documentaires. Le Comité a relevé que les demandes de ressources additionnelles au sein du grand programme II ne concernaient que la situation en Libye.

96. Relevant que le Bureau du Procureur sollicitera des moyens d'enquête renforcés pour la situation en Libye, **le Comité recommande que le projet de budget pour les voyages en 2012 soit réduit de 7 pour cent, et non pas de 10 pour cent comme le prévoit la recommandation de portée générale.**

97. En ce qui concerne la demande de création de deux postes supplémentaires au titre de la catégorie des services généraux (autres classes) (Cabinet du Procureur/Section des avis juridiques), les postes en question ayant trait plus particulièrement à l'augmentation escomptée de la charge de travail au siège administratif de la Cour, **le Comité recommande de ne pas approuver ces postes.**

98. **Allant de pair avec les recommandations de portée générale, les recommandations spécifiques pour ce programme devraient donner lieu à une réduction en termes réels de deux millions d'euros.** Le Comité reconnaît qu'il y avait là une réduction importante des ressources sollicitées et il prend note des vues exprimées par le Bureau du Procureur, aux termes desquelles d'autres coupes budgétaires auraient une incidence sur sa capacité à exercer ses activités essentielles.

### 3. Grand programme III : Greffe

#### a) Sous-programme 3110 : Cabinet du Greffier

99. S'agissant du poste de fonctionnaire d'administration hors classe (P-5), le Comité recommande que ce poste soit financé intégralement à condition que le rôle prioritaire du poste soit de fournir des conseils financiers au Secrétariat du Fonds au profit des victimes (voir paragraphe 140 ci-dessous).

100. S'agissant du projet de budget pour les voyages en 2012, le Comité s'est inquiété de l'augmentation proposée de 236 pour cent. N'ayant pas trouvé de justifications suffisantes pour cette augmentation de crédits en matière de voyages, il a estimé qu'il y avait tout lieu d'améliorer les ordres de priorités. **Dans ces conditions, le Comité recommande que le projet de budget pour les voyages en 2012 soit maintenu au niveau du budget approuvé pour 2011.**

#### b) Sous-programme 3120 : Bureau de l'audit interne

101. Étant donné l'importante augmentation de la charge de travail et du croissant besoin d'assistance en matière d'audit interne de la Cour, le Comité recommande que les recommandations de portée générale ne s'appliquent pas à ce sous-programme.

#### c) Sous-programme 3130 : Section des avis juridiques

102. Le Comité a noté qu'une demande au titre des voyages et de la formation était formulée dans le projet de budget-programme pour 2012, sans que les justifications explicatives y afférentes ne soient suffisantes. Par conséquent, **la demande de crédits pour les voyages et la formation figurant au sous-programme 3130 (Section des avis juridiques) du projet de budget-programme pour 2012 n'est pas approuvée par le Comité, par manque de justifications explicatives suffisantes.**

#### d) Sous-programme 3140 : Section de la sécurité

103. Le Comité a noté que plusieurs postes de bureaux extérieurs ont été redéployés à la suite de la réduction du bureau de Kampala et de la fermeture de deux bureaux au Tchad.

104. Le Comité félicite la Cour d'avoir redéployé ces postes à d'autres bureaux présentant les mêmes besoins plutôt que d'embaucher de nouvelles recrues. Toutefois, le Comité a appréhendé que le redéploiement de postes de bureaux extérieurs au siège de la Cour puisse avoir un impact sur sa structure organisationnelle et donne lieu à des doubles emplois. Une telle situation entraînerait l'augmentation au siège du nombre de gestionnaires des opérations hors siège, alors même que la Cour serait moins présente sur le terrain. De plus, le Comité a relevé que ces redéploiements avaient été opérés sans justification des besoins en la matière au siège.

105. **En conséquence, le Comité recommande que le poste d'analyste de sécurité (de la classe P-2) ainsi que les deux autres postes qui avaient été redéployés à partir du bureau du Tchad ne soient pas inscrits au projet de budget-programme pour 2012 et que la Cour intègre une explication circonstanciée au projet de budget-programme pour 2013 si elle souhaite conserver ces postes à La Haye pour cet exercice.**

106. De plus, le Comité a constaté une importante augmentation du poste budgétaire de l'équipement, dont l'ameublement, dans le projet de budget-programme pour 2012 (74 000 euros) et ce, sans aucune justification ou explication satisfaisante. **Fidèle à sa pratique établie, le Comité recommande que la demande d'un montant de 74 000 euros ne soit pas approuvée.**

#### e) Sous-programme 3180 : Section des opérations hors siège

107. Tout en rendant hommage à la Cour pour avoir redéployé les ressources existantes sur le terrain vers d'autres lieux d'affectation hors siège, liés à de nouvelles situations, le Comité s'est inquiété que le transfert au siège du personnel de bureaux extérieurs n'ait pour

effet de gonfler artificiellement des sous-programmes, sans contrôle et autorisation, comme il se doit, de l'Assemblée.

108. Le Comité a été informé que le Greffe avait fermé ses bureaux extérieurs à Abéché et à N'Djamena, réduisant, de ce fait, de sept à cinq le nombre de ses bureaux présents sur le terrain. Le Comité s'est félicité de l'approche adoptée par la Cour par rapport à sa présence sur le terrain et a encouragé celle-ci à continuer d'améliorer sa stratégie. À cet égard, le Comité a noté que la Cour n'avait pas encore achevé son étude des stratégies de retrait, qui devait être un élément important dans le traitement de questions résiduelles, comme la disposition et l'entreposage d'équipements, ainsi que d'éventuels redéploiements.

109. À cet égard, s'agissant du paragraphe 230 du projet de budget-programme pour 2012, et pour les raisons déjà avancées aux paragraphes 107 et 108 ci-dessus, le Comité s'est inquiété du fait que plusieurs postes avaient été redéployés au siège à partir de bureaux extérieurs, sans qu'il soit procédé à une nouvelle évaluation de ces postes, sans publication et procédure de recrutement. Par ailleurs, une telle pratique est de nature à créer des doubles emplois. Comme d'importantes ressources ont déjà été affectées au programme de bureaux extérieurs au cours des dernières années, le Comité n'a pas été convaincu qu'un nouveau poste de chef de bureau extérieur (P-3) soit nécessaire au siège pour assurer un contrôle administratif. **Le Comité recommande que ce poste ne soit pas financé dans le projet de budget-programme pour 2012 et que la Cour fournisse une explication circonstanciée dans le projet de budget-programme pour 2013 si elle souhaite conserver le poste à La Haye.**

**f) Sous-programme 3192 : Bureau du conseil public pour les victimes**

110. Le Comité a relevé que l'appui fourni par le Bureau du conseil public pour les victimes était allé croissant, passant d'une aide prodiguée à 35 représentants légaux et à 1 000 victimes environ en avril 2011 à une assistance accordée à 39 représentants légaux et à plus de 2 000 victimes au août 2011. Il a pris note du fait que la charge de travail du Bureau était susceptible de faire l'objet de bouleversements soudains, à la suite, par exemple, de décisions prises par les chambres faisant droit aux demandes de victimes tendant à participer à la procédure. Le Bureau s'assurait que les avocats désignés étaient le mieux à même de remplir les fonctions qui leur étaient dévolues.

**g) Sous-programme 3220 : Section des ressources humaines**

111. Le Comité a relevé, dans le projet de budget-programme pour 2012, une importante augmentation des ressources relatives aux services de consultants, s'agissant principalement du recrutement d'un consultant en charge de la rédaction d'un Manuel de gestion des ressources humaines pour la Cour. Le Comité n'a pas été convaincu de la nécessité de recourir à un consultant externe pour réaliser cette tâche. En conséquence, **il n'approuve pas l'augmentation de 120 000 euros qui se rapporte aux services de consultants du sous-programme 3220 (Section des ressources humaines) dans le projet de budget-programme pour 2012.**

112. S'agissant du poste P-4 de chef de l'Unité du recrutement et des affectations au sein de la Section des ressources humaines, le Comité recommande le financement intégral dudit poste.

**h) Sous-programme 3240 : Section du budget et des finances**

113. Le Comité a constaté qu'une provision est prévue pour deux postes d'Assistant aux finances (agent de services généraux, autres classes) pour 12 mois (un poste renouvelé, un nouveau) pour répondre à la charge de travail et assurer le traitement des transactions dans l'Unité des décaissements et l'Unité de la paie au sein de la Section du budget et des finances. **Le Comité n'est pas convaincu du besoin d'un assistant aux finances supplémentaire et recommande donc que le projet de budget-programme 2012 pour le personnel temporaire au sein de la Section du budget et des finances soit réduit d'un employé.**

i) **Sous-programme 3260 : Section des technologies de l'information et des communications**

114. Le Comité a constaté une demande de financement à hauteur de 200 000 euros au sein de la Section des technologies de l'information et des communications, pour la mise à niveau de l'électronique analogique de la Cour à une électronique entièrement numérique. Le Comité n'est pas convaincu du bien-fondé de cet investissement étant donné le bon état de l'équipement analogique des salles d'audience et, de surcroît, il doute de la possibilité de transférer tel équipement aux nouveaux locaux. **Le Comité recommande donc que, s'agissant du remplacement des biens d'équipement dans la Section des technologies de l'information et des communications, le projet de budget-programme 2012 soit réduit de 200 000 euros.**

j) **Sous-programme 3330 : Section de la détention**

115. Le Comité s'est félicité que l'accord relatif aux services et facilités de détention, conclu entre le Royaume des Pays-Bas et la Cour ait été signé le 18 février 2011 et que les conditions d'utilisation des facilités de détention aient été normalisées.

116. Le Comité a noté que le montant des frais généraux de fonctionnement afférents au coût de la location de cellules, reposait sur l'hypothèse d'un taux d'inflation de quatre pour cent. Selon les estimations de la Cour, à compter du 4 août 2011, le taux d'inflation était de 2,6 pour cent. Par voie de conséquence, **il résultait du nouveau calcul des coûts de détention et des dépenses de personnel pour trois agents du DJI<sup>44</sup> une diminution de l'ordre de 86 000 euros des frais généraux de fonctionnement.**

k) **Sous-programme 3400 : Section de l'information et de la documentation**

117. Le Comité a souligné l'importance d'assurer des synergies au sein de la Cour, en liaison avec les efforts de coordination et de coopération menés avec d'autres acteurs sur la scène internationale, afin d'accroître la portée des mesures de sensibilisation.

4. **Grand programme IV : Secrétariat de l'Assemblée des États Parties**

118. Le Comité a été informé du fait que, suivant la présentation en mars 2011 du projet de budget-programme 2012 pour ce grand programme, le Bureau avait formulé une recommandation à l'Assemblée, en juillet 2011, sur l'élection du nouveau Président de l'Assemblée pour la période triennale débutant en décembre 2011. La personne désignée avait indiqué qu'elle assumerait ses fonctions à plein temps, les coûts afférents à ce poste étant pris en charge par le gouvernement de son pays. Cet élément nouveau constitue en conséquence un facteur supplémentaire qui justifie le besoin d'un poste à New York, mentionné au paragraphe x, dans le cadre administratif du grand programme IV.

119. Les responsabilités particulières qui pourraient être dévolues à ce poste seraient définies de manière plus précise dans le cadre de consultations avec le nouveau Président de l'Assemblée en septembre 2011. En sus de l'appui apporté au nouveau Président, le titulaire du poste pourrait fournir des services fonctionnels à l'Assemblée, lorsqu'elle se réunit au siège de l'ONU, au Bureau et au Groupe de travail de New York.

120. En ce qui concerne les demandes de conversion d'un poste temporaire de juriste adjoint (P-2) en poste permanent, de création d'un nouveau poste d'assistant spécial du Président (P-2) et de création d'un nouveau poste d'adjoint au développement web (agent de services généraux, autre classe), compte tenu du gel général en matière de création de postes permanents, **le Comité recommande que ces postes soient approuvés sur une base temporaire. Une telle mesure aurait toute son importance pour le poste d'assistant spécial auprès du Président (P-2), étant donné que le Président qui sera élu pourra avoir besoin de temps pour évaluer les moyens nécessaires en matière d'appui administratif.**

<sup>44</sup> Dienst Justitiële Inrichtingen (Agence des établissements carcéraux)

121. Le Comité a constaté que le Secrétariat avait continué d'identifier des mesures d'économies et des gains d'efficacité, susceptibles de réduire les dépenses de l'Assemblée à hauteur de 517 000 euros. Ces mesures incluraient : la réduction du nombre de pages des rapports, la poursuite d'une politique d'économies dans l'utilisation du papier, la réduction du recours à l'interprétation, lors des réunions de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires, aux seules langues de l'Assemblée qui sont également la langue officielle d'au moins un État Partie du Statut de Rome, l'examen de la possibilité de tenir plus souvent des sessions au siège de l'Organisation des Nations Unies, afin de tirer parti des avantages résultant de la différence des structures de coût entre les sessions de l'Assemblée tenues au siège de l'Organisation des Nations Unies et celles tenues à La Haye<sup>45</sup>.

122. Afin de fournir des avis de caractère plus stratégique à l'Assemblée, le Comité a considéré différentes options, et notamment l'augmentation de la fréquence de ses sessions ou une présence plus fréquente de son président à La Haye. À ce stade, le moyen le plus efficace pour atteindre cet objectif est de **recommander que le poste (P-4) de fonctionnaire chargé des finances et de l'administration du grand programme IV soit reclassé comme poste de Secrétaire exécutif (P-5) auprès du Comité**. Une description de poste, une analyse des tâches et une procédure de classement ont été entreprises et le Greffe a confirmé qu'il s'agissait bien d'un poste de la classe P-5. Le poste relèvera directement du Comité par l'entremise de la Présidence.

123. Le Comité a fait savoir que les fonctions dévolues à ce poste incluraient le suivi des recommandations du Comité, l'analyse de données détaillées sur les ressources sollicitées par la Cour ainsi que d'autres fonctions cruciales, auxquelles il n'est pas possible de procéder dans les circonstances où se déroulent actuellement les réunions du Comité. Sur le plan administratif, le poste relèverait du grand programme IV. Ledit grand programme est en mesure de prendre en charge, en ce qui concerne le projet de budget-programme pour 2012, les incidences budgétaires d'ordre mineur de cette mesure.

## 5. Grand programme VI : Secrétariat du Fonds au profit des victimes

124. Le Comité a examiné les états financiers du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes pour l'exercice financier allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010<sup>46</sup> et le Rapport du Conseil de direction dudit Fonds pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011<sup>47</sup>.

125. Ms. Elisabeth Rehn, présidente du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes, et le directeur exécutif du Secrétariat du Fonds ont présenté, devant le Comité, des exposés.

126. Le Comité s'est félicité des exposés et des progrès réalisés par le Fonds au profit des victimes dans ses efforts pour obtenir des contributions supplémentaires, de même que pour exécuter son plan de travail sur le terrain.

127. Le Comité a relevé l'augmentation de 45 pour cent du projet de budget du grand programme VI pour 2012, y compris la majoration des coûts afférents au recrutement du personnel supplémentaire proposé.

128. Tout en reconnaissant que le Secrétariat du Fonds avait besoin d'une expertise en matière juridique et financière, le Comité a estimé que le Greffe détenait déjà suffisamment de compétences d'ordre financier, susceptibles de fournir les services requis conformément au point 19 du Règlement du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes.

45 a) Remplacer reproduction et envoi des documents de présession par des versions électroniques : 62 000 euros ;

b) Abandonner l'interprétation en chinois et en russe 42 000 euros ; et

c) Une session de l'Assemblée de huit jours à La Haye entraîne des frais qui sont sans objet lorsque l'Assemblée se réunit au siège de l'ONU, à savoir :

- Sécurité : .....84 000 euros ;

- Badges : .....25 000 euros ;

- Location de locaux : .....204 000 euros ; et

- Infrastructure technique et informatique : .....100 000 euros.

<sup>46</sup> ICC-ASP/10/13.

<sup>47</sup> ICC-ASP/10/14.

129. Par conséquent, s'agissant de la proposition de création d'un poste temporaire de fonctionnaire des finances (P-3) (paragraphe 483 du projet de budget-programme pour 2012), **le Comité recommande de ne pas approuver ce poste supplémentaire mais que le Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes bénéficie de l'assistance, à titre prioritaire, en matière financière, du fonctionnaire d'administration hors classe (P-5) du Cabinet du Greffier.**

130. Si l'Assemblée devait adopter cette recommandation, le Comité veillerait, en liaison avec le Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes, aux mesures de suivi concernant leur mise en œuvre et présenterait de nouvelles recommandations, en tant que de besoin, l'année suivante.

131. S'agissant de la présentation des états financiers et du budget, le Comité a rappelé que le Commissaire aux comptes avait déjà recommandé que les états financiers incluent, dans les états initiaux, le montant global des ressources et des dépenses du Fonds. **Le Comité fait sienne cette recommandation et recommande que le Secrétariat veille à préciser encore davantage la répartition des coûts administratifs des services fournis par le Greffe, afin d'obtenir une image globale des coûts administratifs du Fonds.**

132. Constatant les effets que peuvent avoir d'importants inducteurs de coûts, **le Comité recommande également que le Secrétariat envisage d'autres mécanismes de financement des nouvelles activités sur le terrain, qui puissent offrir davantage de souplesse et réduire la pression exercée sur le budget ordinaire. À cet égard, le Comité recommande que le Fonds au profit des victimes prépare un rapport sur la possibilité d'allouer une proportion des contributions volontaires aux dépenses de projets, y compris en proposant les amendements nécessaires au Règlement, et de faire rapport au Comité à sa dix-huitième session.**

## 6. Grand programme VII-5 : Mécanisme de contrôle indépendant

133. Le Comité a été informé que le nouveau responsable du bureau du Mécanisme de contrôle indépendant n'entrera vraisemblablement pas en fonctions avant le premier trimestre de 2012. Le Bureau de l'Assemblée devrait pourvoir, à titre temporaire, le poste vacant. Le chef étant appelé à procéder au recrutement du titulaire du poste P-2, à partir de besoins devant encore être pleinement déterminés, et ledit recrutement devant prendre au moins trois mois, par conséquent **le Comité recommande que, pour le projet de budget-programme pour 2012, le poste de la classe P-2 ne soit financé que pour une période de six mois. Le projet de budget-programme pour 2013 pourrait rendre compte du coût global dudit poste. Le Comité recommande également que le montant des crédits alloués pour les voyages reste au niveau du budget approuvé pour 2011.**

## G. Locaux de la Cour pénale internationale

### 1. Locaux permanents

134. Le Comité a été saisi du Deuxième rapport intérimaire sur les activités du Comité de contrôle<sup>48</sup>, ainsi que du Projet de budget-programme pour 2012 pour les locaux permanents<sup>49</sup>.

135. Le Comité a entendu l'exposé de M. Roberto Bellelli, président du Comité de contrôle, et du directeur de Projet. Le président du Comité de contrôle a prié le Comité d'examiner trois questions précises : le projet de budget-programme pour les éléments 2gv pour 2012, les options de financement pour les éléments 2gv et les objectifs de la révision de l'encadré 4, entreprise actuellement par le directeur de projet.

136. Le Comité a été informé que le Comité de contrôle était d'avis que les budgets des éléments 3gv et 2gv devaient demeurer séparés les uns des autres et que ces deux budgets devaient être clairement distingués des dépenses ordinaires de la Cour, étant donné qu'ils se rapportent à des événements ponctuels qui ne sauraient être intégrés ont rien dans

<sup>48</sup> CBF/17/10

<sup>49</sup> ICC-ASP/10/10/Add.1/Rev.1



l'ensemble des dépenses courantes ordinaires de la Cour. Les coûts des éléments 2gv pourraient faire partie du budget ordinaire de la Cour et, dans ce cas, ils devraient pouvoir être identifiés clairement et rester séparés des autres coûts, mais les coûts des éléments 3gv et le budget du projet pour les locaux permanents devraient être approuvés séparément.

137. Le Comité s'est félicité des efforts du Comité de contrôle pour accroître la sécurité financière du projet, en procédant à un examen approfondi des besoins des utilisateurs, y compris ceux qui ont trait aux coûts de l'encadré 4<sup>50</sup>.

138. Le Comité a constaté que les éléments 2gv ne figuraient pas encore dans le projet de budget-programme pour 2012, le Comité de contrôle, le directeur de projet et la Cour étant en train de finaliser les besoins en question. Aussi, le Comité n'a pas été en mesure de formuler de recommandations au sujet de ces éléments dans le présent rapport.

139. Le Comité a toutefois noté que, sur la base des estimations initiales concernant les éléments 2gv, il était possible que certains éléments puissent être considérés comme étant des composantes de la construction, notamment le personnel supplémentaire et les consultants, ainsi que les coûts de gestion, et non pas comme d'autres coûts sans rapport avec la construction. **Le Comité recommande que le Comité de contrôle examine de près cette question afin de veiller à ce que des coûts qui normalement relèvent de l'enveloppe de 190 millions d'euros pour la construction ne soient pas également inclus dans le budget ordinaire de la Cour. Une telle situation non seulement alourdirait le poids des contraintes pesant sur le budget ordinaire de la Cour, mais elle emporterait également le risque de masquer les coûts réels du projet de construction.**

140. Le Comité a évalué deux options de financement des coûts des éléments 2gv, telles que proposées par le Comité de contrôle<sup>51</sup>. Le Comité a estimé que, afin de respecter le principe de l'intégrité budgétaire, les coûts des éléments 2gv devraient figurer normalement dans le budget ordinaire de la Cour. Toutefois, **le Comité recommande que, s'il est décidé de ne pas créer un grand programme VIII, mais de répartir ces coûts entre divers sous-programmes, la Cour devra établir une annexe indicative, à l'occasion de chaque projet de budget-programme annuel, afin de veiller à ce que l'ensemble des coûts des éléments 2gv soient clairement identifiés et quantifiés.**

## 2. Locaux provisoires

141. Comme suite au procès-verbal de la réunion du 25 juillet 2011 du Bureau, le Comité a étudié des rapports sur l'option d'achat de l'immeuble Arc. Il a écouté l'exposé de la Cour, présentant le résultat d'une évaluation préliminaire exécutée par un consultant indépendant et par des facilitateurs<sup>52</sup> désignés par le Bureau.

142. Comme l'information était très préliminaire et que la Cour attend davantage de données, le Comité n'était pas en mesure de bien analyser la situation ou de formuler des recommandations.

143. Le Comité a également pris note du rapport oral du facilitateur.

## H. Autres questions

### 1. Futures réunions

144. Le Comité a décidé, à titre provisoire, de tenir ses dix-huitième et dix-neuvième sessions à La Haye, du 23 au 27 avril 2012 et du 24 septembre au 3 octobre 2012 respectivement.

<sup>50</sup> CBF/17/10, paragraphe 17.

<sup>51</sup> ICC-ASP/10/10/Add.1, paragraphe 14.

<sup>52</sup> Allemagne, Australie et Nigéria.

## Annexe I

### Liste des documents

CBF/17/1	Ordre du jour provisoire
CBF/17/1/Add.1/Rev.1	Liste annotée des questions inscrites à l'ordre du jour provisoire
ICC-ASP/10/5	Rapport du Comité du budget et des finances sur les travaux de sa seizième session
ICC-ASP/10/10	Projet de budget-programme pour 2012 de la Cour pénale internationale
ICC-ASP/10/10/Corr.1	Projet de budget-programme pour 2012 de la Cour pénale internationale – Rectificatif
ICC-ASP/10/10/Corr.2	Projet de budget-programme pour 2012 de la Cour pénale internationale – Rectificatif
ICC-ASP/10/10/Corr.3	Projet de budget-programme pour 2012 de la Cour pénale internationale – Rectificatif
ICC-ASP/10/10/Add.1/Rev.1	Projet de budget-programme pour 2012 de la Cour pénale internationale : les locaux permanents
ICC-ASP/10/11	Rapport sur l'exécution du budget de la Cour pénale internationale au 30 juin 2011
ICC-ASP/10/12	États financiers pour l'exercice allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010
ICC-ASP/10/13	Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes – États financiers pour l'exercice allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010
ICC-ASP/10/14	Rapport à l'Assemblée des États Parties sur les activités et les projets du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes pour la période allant du 1 <sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011
ICC-ASP/10/16	Rapport sur l'exécution des programmes de la Cour pénale internationale pour l'année 2010
CBF/17/2	Rapport complémentaire de la Cour sur les seuils de l'assistance judiciaire
CBF/17/3	Rapport de la Cour sur la passation des marchés
CBF/17/4	Proposition de la Cour d'un régime de subvention des primes d'assurance-maladie pour les retraités
CBF/17/5	Sixième rapport sur les progrès de la Cour en matière de gains d'efficience
CBF/17/6	Rapport annuel du Bureau de l'audit interne
CBF/17/7	Rapport annuel du Bureau de l'audit interne – Mise en œuvre des recommandations d'audit : Situation au 30 juin 2011
CBF/17/8	Rapport de la Cour sur la justification des postes de hauts fonctionnaires
CBF/17/9	Rapport sur la révision du mandat du Comité d'audit
CBF/17/10	Deuxième rapport intérimaire sur les activités du Comité de contrôle
CBF/17/11	Comité d'audit : Rapport annuel au Comité du budget et des finances et à l'Assemblée des États Parties pour la période allant de juillet 2010 à juin 2011

## Annexe II

## État des contributions au 31 août 2011 (en euros)

États Parties	Contributions mises en recouvrement au titre des exercices précédents	Sommes reçues au titre des exercices précédents	Contributions non acquittées au titre des exercices précédents	Contributions mises en recouvrement pour l'exercice 2011	Contributions reçues pour l'exercice 2011	Contributions non acquittées pour l'exercice 2011	Montant total des contributions non acquittées
1 Afghanistan	18 996	18 996	-	6 153	6 153	-	-
2 Afrique du Sud	3 305 684	3 305 684	-	592 200	592 200	-	-
3 Albanie	63 084	63 084	-	15 382	15 382	-	-
4 Allemagne	91 268 907	91 268 907	-	12 333 135	12 333 135	-	-
5 Andorre	68 662	68 662	-	10 767	10 767	-	-
6 Antigua et Barbuda	25 307	22 885	2 422	3 076	-	3 076	5 498
7 Argentine	6 393 177	6 393 177	-	441 458	441 458	-	-
8 Australie	18 299 016	18 299 016	-	2 973 304	2 973 304	-	-
9 Autriche	9 282 915	9 282 915	-	1 308 992	1 308 992	-	-
10 Bangladesh	8 975	-	8 975	15 382	1	15 381	24 356
11 Barbade	95 949	95 949	-	12 305	12 305	-	-
12 Belgique	11 538 239	11 538 239	-	1 653 545	1 653 545	-	-
13 Belize	10 614	10 614	-	1 538	1 538	-	-
14 Bénin	18 388	18 388	-	4 615	626	3 989	3 989
15 Bolivie (État plurinational de)	78 695	78 695	-	10 767	252	10 515	10 515
16 Bosnie-Herzégovine	62 518	62 518	-	21 535	21 535	-	-
17 Botswana	144 117	144 117	-	27 687	27 687	-	-
18 Brésil	13 956 308	13 956 308	-	2 478 010	36 698	2 441 312	2 441 312
19 Bulgarie	223 404	223 404	-	58 451	58 451	-	-
20 Burkina Faso	20 432	20 432	-	4 615	133	4 482	4 482
21 Burundi	8 990	8 466	524	1 538	-	1 538	2 062
22 Cambodge	18 388	18 388	-	4 615	41	4 574	4 574
23 Canada	31 026 274	31 026 274	-	4 932 947	4 932 947	-	-
24 Chili	439 812	439 812	-	363 011	350 084	12 927	12 927
25 Chypre	445 974	445 974	-	70 756	70 756	-	-
26 Colombie	1 419 433	1 419 433	-	221 498	5 053	216 445	216 445
27 Comores	6 183	557	5 626	1 538	-	1 538	7 164
28 Congo	12 433	12 433	-	4 615	4 615	-	-
29 Costa Rica	327 142	327 142	-	52 298	40 148	12 150	12 150
30 Croatie	543 169	543 169	-	149 204	149 204	-	-

<i>États Parties</i>	<i>Contributions mises en recouvrement au titre des exercices précédents</i>	<i>Sommes reçues au titre des exercices précédents</i>	<i>Contributions non acquittées au titre des exercices précédents</i>	<i>Contributions mises en recouvrement pour l'exercice 2011</i>	<i>Contributions reçues pour l'exercice 2011</i>	<i>Contributions non acquittées pour l'exercice 2011</i>	<i>Montant total des contributions non acquittées</i>
31 Danemark	7 760 368	7 760 368	-	1 132 101	1 132 101	-	-
32 Djibouti	10 418	5 199	5 219	1 538	-	1 538	6 757
33 Dominique	10 614	9 320	1 294	1 538	-	1 538	2 832
34 Équateur	246 434	246 434	-	61 527	61 527	-	-
35 Espagne	29 721 044	29 721 044	-	4 886 801	3 461 952	1 424 849	1 424 849
36 Estonie	186 722	186 722	-	61 527	61 527	-	-
37 Ex-République yougoslave de Macédoine	60 842	51 489	9 353	10 767	-	10 767	20 120
38 Fidji	38 077	38 077	-	6 153	4 876	1 277	1 277
39 Finlande	5 837 422	5 837 422	-	870 610	870 610	-	-
40 France	65 607 369	65 607 369	-	9 418 282	5 264 557	4 153 725	4 153 725
41 Gabon	101 927	50 943	50 984	21 535	-	21 535	72 519
42 Gambie	10 614	9 324	1 290	1 538	-	1 538	2 828
43 Géorgie	34 795	34 795	-	9 229	9 229	-	-
44 Ghana	46 150	40 488	5 662	9 229	-	9 229	14 891
45 Grèce	6 168 101	6 168 101	-	1 062 883	25 130	1 037 753	1 037 753
46 Grenade	-	-	-	641	-	641	641
47 Guinée	20 841	4 349	16 492	3 076	-	3 076	19 568
48 Guyane	8 990	8 990	-	1 538	1 538	-	-
49 Honduras	57 527	40 519	17 008	12 306	-	12 306	29 314
50 Hongrie	2 104 218	2 104 218	-	447 611	447 611	-	-
51 Îles Cook	3 305	1	3 304	1 538	-	1 538	4 842
52 Îles Marshall	10 614	8 398	2 216	1 538	-	1 538	3 754
53 Irlande	4 324 266	4 324 266	-	766 014	766 014	-	-
54 Islande	385 690	385 690	-	64 604	64 604	-	-
55 Italie	52 989 882	52 989 882	-	7 689 367	7 689 367	-	-
56 Japon	65 221 461	65 221 461	-	19 273 408	8 564 887	10 708 521	10 708 521
57 Jordanie	123 891	123 891	-	21 535	21 535	-	-
58 Kenya	83 892	83 892	-	18 458	18 458	-	-
59 Lesotho	10 614	7 620	2 994	1 538	-	1 538	4 532
60 Lettonie	204 638	204 638	-	58 451	58 451	-	-

<i>États Parties</i>	<i>Contributions mises en recouvrement au titre des exercices précédents</i>	<i>Sommes reçues au titre des exercices précédents</i>	<i>Contributions non acquittées au titre des exercices précédents</i>	<i>Contributions mises en recouvrement pour l'exercice 2011</i>	<i>Contributions reçues pour l'exercice 2011</i>	<i>Contributions non acquittées pour l'exercice 2011</i>	<i>Montant total des contributions non acquittées</i>
61 Libéria	8 990	5 730	3 260	1 538	-	1 538	4 798
62 Liechtenstein	81 730	81 730	-	13 844	13 844	-	-
63 Lituanie	336 881	336 881	-	99 982	99 982	-	-
64 Luxembourg	874 133	874 133	-	138 436	138 436	-	-
65 Madagascar	9 044	9 044	-	4 615	1 979	2 636	2 636
66 Malawi	10 995	9 400	1 595	1 538	-	1 538	3 133
67 Mali	18 388	18 388	-	4 615	1 999	2 616	2 616
68 Malte	164 007	164 007	-	26 149	26 149	-	-
69 Maurice	116 751	116 751	-	16 920	16 920	-	-
70 Mexique	16 516 789	16 516 789	-	3 623 954	2 532 265	1 091 689	1 091 689
71 Mongolie	12 152	12 152	-	3 076	3 076	-	-
72 Monténégro	11 465	11 465	-	6 153	6 135	18	18
73 Namibie	67 377	67 377	-	12 305	12 305	-	-
74 Nauru	10 614	10 614	-	1 538	1 538	-	-
75 Niger	12 152	7 943	4 209	3 076	-	3 076	7 285
76 Nigéria	541 594	430 247	111 347	119 978	-	119 978	231 325
77 Norvège	7 933 582	7 933 582	-	1 339 756	1 339 756	-	-
78 Nouvelle-Zélande	2 591 529	2 591 529	-	419 923	419 923	-	-
79 Ouganda	49 931	49 931	-	9 229	9 103	126	126
80 Panama	223 170	223 170	-	33 840	33 840	-	-
81 Paraguay	91 498	91 498	-	10 767	204	10 563	10 563
82 Pays-Bas	19 023 861	19 023 861	-	2 853 326	2 853 326	-	-
83 Pérou	928 319	710 831	217 488	138 436	1	138 435	355 923
84 Pologne	5 572 065	5 572 065	-	1 273 614	1 273 614	-	-
85 Portugal	5 296 742	5 296 742	-	786 011	786 011	-	-
86 République centrafricaine	10 614	2 915	7 699	1 538	-	1 538	9 237
87 République de Corée	21 096 329	21 096 329	-	3 476 289	2 421 208	1 055 081	1 055 081
88 République de Moldova	-	-	-	3 076	-	3 076	3 076
89 République démocratique du Congo	32 460	32 460	-	4 615	4 615	-	-
90 République dominicaine	245 825	146 509	99 316	64 604	-	64 604	163 920
91 République tchèque	637 375	637 375	-	536 825	536 825	-	-
92 République-Unie de Tanzanie	65 207	65 207	-	12 305	174	12 131	12 131
93 Roumanie	859 540	859 540	-	272 258	272 258	-	-
94 Royaume-Uni	67 660 246	67 660 246	-	10 158 147	10 158 147	-	-
95 Sainte-Lucie	256	-	256	1 538	-	1 538	1 794

<i>États Parties</i>	<i>Contributions mises en recouvrement au titre des exercices précédents</i>	<i>Sommes reçues au titre des exercices précédents</i>	<i>Contributions non acquittées au titre des exercices précédents</i>	<i>Contributions mises en recouvrement pour l'exercice 2011</i>	<i>Contributions reçues pour l'exercice 2011</i>	<i>Contributions non acquittées pour l'exercice 2011</i>	<i>Montant total des contributions non acquittées</i>
96 Saint-Kitts-Et-Nevis	6 183	6 183	-	1 538	40	1 498	1 498
97 Saint-Marin	31 223	31 223	-	4 615	4 615	-	-
98 Saint-Vincent-et-les-Grenadines	10 418	10 418	-	1 538	1 526	12	12
99 Samoa	10 496	10 496	-	1 538	1 538	-	-
100 Sénégal	50 230	50 230	-	9 229	9 229	-	-
101 Serbie	238 729	238 729	-	56 913	10 447	46 466	46 466
102 Seychelles	513	513	-	3 076	3 076	-	-
103 Sierra Leone	10 614	9 318	1 296	1 538	-	1 538	2 834
104 Slovaquie	728 902	728 902	-	218 422	218 422	-	-
105 Slovénie	963 305	963 305	-	158 433	158 433	-	-
106 Suède	11 032 664	11 032 664	-	1 636 625	1 636 625	-	-
107 Suisse	12 732 263	12 732 263	-	1 738 145	1 738 145	-	-
108 Suriname	6 382	6 382	-	4 615	4 615	-	-
109 Tadjikistan	12 152	12 152	-	3 076	3 076	-	-
110 Tchad	7 455	1 646	5 809	3 076	-	3 076	8 885
111 Timor-Leste	10 496	10 496	-	1 538	1 538	-	-
112 Trinité-et-Tobago	285 532	285 532	-	67 680	67 680	-	-
113 Uruguay	405 145	405 145	-	41 531	1 133	40 398	40 398
114 Venezuela (République bolivarienne du)	2 185 095	2 185 095	-	482 989	11 461	471 528	471 528
115 Zambie	19 532	13 378	6 154	6 153	-	6 153	12 307
<b>Total</b>	<b>610 380 846</b>	<b>609 789 054</b>	<b>591 792</b>	<b>103 607 900</b>	<b>80 406 216</b>	<b>23 201 684</b>	<b>23 793 476</b>

## Annexe III

### Aide judiciaire

1. Le Comité du budget et des finances (ci-après le « Comité ») a examiné avec attention la question du financement de l'aide judiciaire. Tout en observant dans le projet de budget-programme pour 2012 une augmentation de près de cinq millions d'euros destinée à financer l'aide juridique pour la défense et pour les victimes<sup>1</sup>, le Comité relève qu'il n'a pas été destinataire d'un rapport particulier sur cette question. La demande de la Cour au titre de l'aide juridique pour l'exercice 2012 était de 7 573 700 euros.

2. Selon les explications recueillies par le Comité, cette somme avait été calculée par la Cour en tenant compte des barèmes actuels du système d'aide judiciaire et des situations à venir. Le Comité disposait notamment d'une note du Greffier intitulée « Aperçu du système d'aide judiciaire de la Cour » daté du 27 juin 2011. Aux termes de cette note, la constitution d'une équipe de base – pour la représentation d'une personne poursuivie ou de victimes – dépend de deux facteurs :

- a) Les phases du procès ; et
- b) La composition de l'équipe.

3. Si elle est composée d'un conseil, un assistant juridique et un chargé de la gestion du dossier, le coût de cette équipe dans la phase préliminaire et la phase d'appel est de 21 817 euros par mois. Les règles actuelles de la Cour permettent d'ajouter un conseil adjoint de 1<sup>re</sup> classe lors de la phase de première instance ce qui porte le coût mensuel à 30 782 euros. Il convient également d'ajouter à ces dépenses un montant de 13 012 euros représentant la rémunération mensuelle d'un enquêteur (de la classe P-4) et d'une personne-ressource (service généraux, autre classe). Au total, la somme mensuellement versée à l'équipe de la défense peut atteindre 43 794 euros<sup>2</sup>.

4. Le Comité note également que ces paiements effectués par le Greffier sur la base de pièces justificatives remises par les conseils ne sont pas exclusives de frais supplémentaires. Le régime actuel prévoit :

- a) Le remboursement des dépenses à hauteur d'une somme forfaitaire mensuelle de 4 000 euros ;
- b) La compensation, sous certaines conditions, des charges professionnelles lorsqu'un conseil est présent au siège de la Cour pendant une période supérieure à quinze jours (les charges professionnelles ainsi indemnisées ne peuvent dépasser 40% de l'ensemble des honoraires versés au membre de l'équipe concerné).
- c) Le cas échéant, la possibilité pour la personne habilitée à bénéficier d'une aide judiciaire aux frais de la Cour, ou son conseil, de formuler une demande de ressources additionnelles.

5. De manière liminaire, le Comité s'est étonné de ne pas avoir été consulté par le Greffier ni sur ces augmentations tarifaires qui ne correspondent pas aux données financières figurant dans le rapport de la Cour présenté en 2008<sup>3</sup>, ni sur un éventuel reclassement du chargé de la gestion du dossier, de la classe G-5 à la classe P-1. Compte tenu de l'incidence financière de ces décisions, il incombait au Greffier de saisir le Comité de ces projets.

6. Les premiers éléments chiffrés soumis au Comité relativement à l'appui judiciaire destiné à la défense et aux victimes dans les procès *Lubanga* et *Katanga/Ngudjolo Chui*, étaient les suivants :

- a) Frais encourus pour la défense entre 2005 et le 23 août 2011 : 6 638 500 euros ; et
- b) Frais encourus pour les victimes durant cette même période : 2 802 400 euros.

<sup>1</sup> ICC-ASP/10/10, sous-programme 3190, tableau 52, version F.

<sup>2</sup> Calcul réalisé sur une base mensuelle.

<sup>3</sup> ICC-ASP/7/23.

7. Ce montant, qui ne tenait pas compte des frais exposés par la Cour dans le cadre des deux premières affaires en RDC (*Lubanga* et *Katanga/Ngudjolo Chui*), soit 41 585 800 euros, devrait encore croître avec les éventuelles phases d'appel et des réparations.

8. Le Comité avait déjà, par le passé, appelé l'attention sur la pression financière croissante exercée sur le budget de la Cour par le système d'aide judiciaire<sup>4</sup>. La recherche de gains d'efficacité et d'économies induit inévitablement des questions sur ce que l'on peut attendre de ce système. Compte tenu du nombre croissant d'affaires portées devant la Cour, il faut, pour assurer un juste équilibre au regard du droit des individus à être représentés, prendre en considération non seulement les obligations contenues dans les documents fondamentaux relatifs à la Cour, mais aussi les choix relevant de la compétence exclusive de l'Assemblée des États Parties (l'« Assemblée »).

9. En premier lieu, il peut être décidé de maintenir le système actuel et fournir une aide judiciaire sans déterminer à l'avance l'enveloppe financière affectée. Ce mécanisme a pour avantage de ne pas limiter les conditions d'accès de la défense et des victimes participant aux procédures devant la Cour. Néanmoins, il comporte un risque évident d'augmentation mécanique des fonds appelés chaque année. Le projet de budget-programme pour 2012 prévoit ainsi près de cinq millions d'euros supplémentaires au titre de l'aide judiciaire.

10. En second lieu, le Comité estime qu'il serait possible, si l'on établit un certain nombre de critères, d'instaurer davantage de souplesse dans le système tout en permettant à la Cour de remplir ses obligations. Il est, d'une part, possible de modifier le système de rémunération actuel pour les conseils en limitant le montant total alloué aux équipes par exercice budgétaire, en ayant soin de faire la distinction entre la représentation des personnes poursuivies et celle des victimes. Sur la base des montants accordés dans les affaires *Lubanga* et *Katanga/Ngudjolo*, le Comité propose que l'Assemblée fixe un seuil annuel général de 500 000 euros par accusé. Une telle mesure donnerait lieu à une réduction de 45 pour cent par rapport au coût général moyen des deux premières affaires qui étaient au stade du procès entre 2009 et 2010. Au demeurant, on peut envisager une réduction des coûts liés aux charges professionnelles puisque, par définition, la rémunération principale vise justement à indemniser le travail effectué dans le dossier. En outre, le Comité a déjà souligné qu'en dépit des avantages que pourrait avoir un recours à des conseils extérieurs à la Cour, il est financièrement plus avantageux d'asseoir la représentation des victimes en prenant appui sur le seul Bureau du conseil public pour les victimes (BCPV)<sup>5</sup>. À cet égard, le BCPV offre déjà un appui conséquent aux conseils extérieurs en assistant 39 représentants légaux et plus de 2 300 victimes. Dans la mesure où la Cour est la seule juridiction pénale internationale à accueillir la participation des victimes, toute comparaison avec une autre juridiction internationale ne reposerait pas sur des situations identiques. Un tel système ne devrait pas interdire l'accès ponctuel à des conseils extérieurs en cas de conflits d'intérêts entre les groupes de victimes. En pareil cas, et compte tenu du seuil de réduction de 45 pour cent, un montant de 223 000 euros par groupe de victimes nécessitant un conseil extérieur à titre exceptionnel, pourrait être alloué au titre des conseils extérieurs.

11. Le Comité souligne qu'il appartient à l'Assemblée des États Parties de définir les orientations générales qu'elle estime devoir donner au système d'aide légale et que, compte tenu des affaires dont est désormais saisie la Cour, le nombre des personnes susceptibles de solliciter cette ligne budgétaire ne pourra aller qu'en augmentant.

<sup>4</sup> Rapport intérimaire sur les différents mécanismes qui existent dans les juridictions pénales internationales en matière d'aide judiciaire (ICC-ASP/7/12), and *Documents officiels ... septième session ... 2006* (ICC-ASP/7/20), volume II, partie B.2, paragraphes 123 à 127.

<sup>5</sup> ICC-ASP/9/20.



**Tableau 1 : Coûts réels par affaire, Fonds en cas d'imprévus compris ; données provenant du système SAP au 23 août 2011 (en milliers d'euros)**

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
<b>Terrain</b>	Appui		5 868,00	8 927,20	8 215,90	8 328,00	9 885,40	6 183,60	47408,1
	Ouganda	2 415,70	3 413,80	3 230,70	2 833,40	2 277,10	2 080,90	1 178,50	17 430,10
	RDC	2 213,00	4 776,30	4 853,00	6 242,50	7 147,10	7 613,40	4 662,70	37 508,00
	Darfour	1 740,90	3 510,30	4 814,70	5 541,80	5 385,10	3 738,00	1 951,70	26 682,50
	RCA			1 206,80	2 996,90	3 792,00	1 813,30	1 333,30	11 142,30
	Kenya						3 366,00	2 846,60	6 212,60
	Libye							1 108,70	1 108,70
	<i>Total partiel</i>	<i>6 369,60</i>	<i>17 568,40</i>	<i>23 032,40</i>	<i>25 830,50</i>	<i>26 929,30</i>	<i>28 497</i>	<i>19 265,10</i>	<i>147 492,30</i>
<b>Jours d'audience</b>	Appui	339,40	3 667,80	6 264,60	7 075,00	8 929,10	10 971,10	6 312,60	
	Procès 1 et 2/RDC	239,40	2 399,00	3 887,70	5 850,90	9 100,30	13 445,40	6 663,00	
	Procès 3/appel Bemba			77,1	403,8	1 093,80	2 482,20	1 573,20	
	Jours d'audience Kenya							434,00	
	Jours d'audience Libye							69,20	
	<i>Total partiel</i>	<i>578,80</i>	<i>6 066,80</i>	<i>10 229,40</i>	<i>13 329,70</i>	<i>19 123,20</i>	<i>26 898,70</i>	<i>15 052,00</i>	<i>91 278,60</i>
	<b>Total</b>	<b>6 948,40</b>	<b>23 635,20</b>	<b>33 261,80</b>	<b>39 160,20</b>	<b>46 052,50</b>	<b>55 395,70</b>	<b>34 317,10</b>	<b>238 770,90</b>

**Tableau 2 : Récapitulatif des dépenses afférentes à l'aide judiciaire pour la défense et pour les victimes par situation/par affaire \* 2005-2011 au 23 août 2011 (en milliers d'euros)****Aide judiciaire pour les conseils à la défense**

	<i>Jours d'audience RDC</i>	<i>Jours d'audience Soudan</i>	<i>Jours d'audience Ouganda</i>	<i>Jours d'audience RCA</i>	<i>Appui opérationnel pour les opérations hors siège</i>	<i>Opérations hors siège Ouganda</i>	<i>Opérations hors siège RDC</i>	<i>Opérations hors siège Soudan</i>	<i>Opérations hors siège RCA</i>	<i>Général CPI</i>	<i>Total</i>
2005	66,80										66,80
2006	597,40	49,60	63,10		1,00					13,60	724,70
2007	582,10	51,20	79,40			0,60	2,90				716,20
2008	660,60	2,80				70,00	20,20	36,50	22,70		812,80
2009	1 731,20			4,70		22,60	35,90	24,80			1 819,20
2010	1 874,80	410,10		511,80			44,90	54,30			2 895,90
2011**	1 125,60	382,20					66,50	4,50			1 578,80
<b>Total</b>	<b>6 638,50</b>	<b>895,90</b>	<b>142,50</b>	<b>516,50</b>	<b>1,00</b>	<b>93,20</b>	<b>170,40</b>	<b>120,10</b>	<b>22,70</b>	<b>13,60</b>	<b>8 614,40</b>

**Aide judiciaire pour les conseils aux victimes**

	<i>Jours d'audience RDC</i>	<i>Jours d'audience Soudan</i>	<i>Jours d'audience Ouganda</i>	<i>Jours d'audience RCA</i>	<i>Appui opérationnel pour les opérations hors siège</i>	<i>Opérations hors siège Ouganda</i>	<i>Opérations hors siège RDC</i>	<i>Opérations hors siège Soudan</i>	<i>Opérations hors siège RCA</i>	<i>Général CPI</i>	<i>Total</i>
2005											0,00
2006	20,30										20,30
2007	54,10										54,10
2008	149,40						9,10	1,40			159,90
2009	880,20	83,40		30,10			3,90		158,20		1 155,80
2010	1 106,40	43,70		85,00							1 235,10
2011**	592,00	47,40		288,40							927,80
<b>Total</b>	<b>2 802,40</b>	<b>174,50</b>		<b>403,50</b>			<b>13,00</b>	<b>1,40</b>	<b>158,20</b>		<b>3 553,00</b>

\* Les « jours d'audience » font référence aux audiences directement liées aux procès et les « opérations hors siège » se rapportent aux enquêtes et aux opérations réalisées sur le terrain.

\*\* Dépenses au 23 août 2011.

**Tableau 3 : ventilation des coûts en matière d'aide judiciaire, par affaire (Lubanga – Katanga-Ngudjolo) (en euros)****Aide judiciaire pour la défense**

<b>Lubanga</b>	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total par affaire
Conseils	114 213,00	96 263,00	175 478,00	175 478,00	175 478,00	102 362,00	
Conseils adjoints de 1 <sup>re</sup> classe		35 238,00	145 233,00	145 233,00	145 233,00	84 719,00	
Assistants juridiques	32 767,00	73 003,00	146 712,00	140 599,00	146 712,00	85 582,00	
Chargés de la gestion des dossiers de l'affaire	12 665,00	38 793,00	58 464,00	58 464,00	58 464,00	34 104,00	
Dépenses (y compris les voyages)	37 669,00	37 158,00	13 521,00	63 852,00	83 409,00	53 294,00	
Enquêtes	53 332,00	25 973,00	39 653,00	61 679,00	32 730,00	23 678,00	
<b>Total</b>	<b>250 646,00</b>	<b>306 428,00</b>	<b>579 061,00</b>	<b>645 306,00</b>	<b>642 026,00</b>	<b>383 740,00</b>	<b>2 807 206,00</b>

<b>Katanga</b>	2007	2008	2009	2010	2011	Total par affaire
Conseils	14 899,00	129 984,00	174 574,00	168 212,00	84 106,00	
Conseils adjoints de 1 <sup>re</sup> classe			92 531,00	107 580,00	62 755,00	
Assistants juridiques	4 705,00	73 356,00	110 034,00	127 356,00	74 291,00	
Chargés de la gestion des dossiers de l'affaire	134,00	58 464,00	58 464,00	58 464,00	34 104,00	
Dépenses (y compris les voyages)	3 528,00	33 105,00	64 518,00	70 159,00	31 350,00	
Enquêtes		33 198,00	51 943,00	38 007,00	45 226,00	
<b>Total</b>	<b>23 266,00</b>	<b>328 107,00</b>	<b>552 064,00</b>	<b>569 778,00</b>	<b>331 832,00</b>	<b>1 805 047,00</b>

<b>Ngudjolo</b>	2008	2009	2010	2011	Total par affaire
Conseils	99 418,00	129 984,00	129 984,00	75 824,00	
Conseils adjoints de 1 <sup>re</sup> classe	17 930,00	107 580,00	107 580,00	62 755,00	
Assistants juridiques	56 397,00	98 859,00	146 712,00	85 582,00	
Chargés de la gestion des dossiers de l'affaire	48 720,00	58 464,00	58 464,00	32 480,00	
Dépenses (y compris les voyages)	20 657,00	81 916,00	134 547,00	64 610,00	
Enquêtes	4 735,00	27 419,00	38 301,00	48 761,00	
<b>Total</b>	<b>247 857,00</b>	<b>504 222,00</b>	<b>615 588,00</b>	<b>370 012,00</b>	<b>1 737 679,00</b>

**Aide judiciaire pour les victimes**

<b>Lubanga V02</b>	2006	2007	2008	2009	2010	2011	<i>Total par affaire</i>
Conseils	13 364	21 164	60 455	113 946	97 391	71 420	
Conseils adjoints de 1 <sup>re</sup> classe					-	-	
Assistants juridiques					-	-	
Chargés de la gestion des dossiers de l'affaire			4 744	50 070	48 720	34 104	
Dépenses (y compris les voyages)	5 760	21 188	37 150	58 452	70 533	20 213	
Enquêtes				4 506	-	-	
<b>Total</b>	<b>19 124</b>	<b>42 352</b>	<b>102 348</b>	<b>226 974</b>	<b>216 644</b>	<b>125 737</b>	<b>733 180</b>
<b>Lubanga V01</b>	2006	2007	2008	2009	2010	2011	
Conseils			29 332	142 932	78 952	33 805	
Conseils adjoints de 1 <sup>re</sup> classe					-	-	
Assistants juridiques					-	-	
Chargés de la gestion des dossiers de l'affaire			3 000	54 467	48 395	34 104	
Dépenses (y compris les voyages)		467	24 848	60 547	57 955	14 152	
Enquêtes					-	-	
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>467</b>	<b>57 180</b>	<b>257 945</b>	<b>185 302</b>	<b>82 061</b>	<b>582 955</b>
<b>Katanga/Ngudjolo</b>	2006	2007	2008	2009	2010	2011	
Conseils			19 316	54 769	95 765	21 664	
Conseils adjoints de 1 <sup>re</sup> classe					-	-	
Assistants juridiques					-	-	
Chargés de la gestion des dossiers de l'affaire				16 156	48 720	29 232	
Dépenses (y compris les voyages)			12 541	3 372	35 800	13 927	
Enquêtes					-	-	
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>31 857</b>	<b>74 297</b>	<b>180 285</b>	<b>64 823</b>	<b>351 262</b>
<b>Katanga/Ngudjolo</b>	2006	2007	2008	2009	2010	2011	
Conseils				65 532	108 320	54 160	
Conseils adjoints de 1 <sup>re</sup> classe					-	-	
Assistants juridiques				25 325	56 200	36 678	
Chargés de la gestion des dossiers de l'affaire				9 744	48 720	29 232	
Dépenses (y compris les voyages)			9 848	13 011	49 851	30 663	
Enquêtes					48 796	39 278	
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9 848</b>	<b>113 611</b>	<b>311 887</b>	<b>190 011</b>	<b>625 357</b>

## Annexe IV

### Résumé des recommandations

1. Cette partie contient un résumé de l'ensemble des recommandations du Comité qui figurant dans le présent rapport, et de leur retombées financières sur le projet de budget-programme qui a été soumis pour l'exercice de 2012. Des recommandations spécifiques ont également été formulées pour chaque grand programme.

#### A. Régime commun et taux de vacance de poste

2. Le Comité a recommandé que les augmentations liées aux salaires du personnel ainsi qu'à l'amélioration des conditions de l'emploi sur le terrain soient prises en charge par chaque grand programme, sauf indication contraire à la Section F.

#### B. Personnel temporaire

3. La création de certains postes spécifiques au titre du personnel temporaire ou leur financement n'ont pas été recommandés par le Comité, notamment aux grands programmes I, II, III et VI.

4. Le Comité a recommandé d'appliquer un taux de vacance général de 8 pour cent à l'augmentation figurant dans le projet de budget au titre du personnel temporaire, sauf indication contraire à la Section F.

#### C. Consultants

5. Le Comité a recommandé une réduction spécifique des crédits lorsque les justifications fournies étaient insuffisantes et lorsque le Comité n'a pas été convaincu par les demandes de crédits pour les consultants fournies dans le projet de budget-programme pour 2012, notamment aux grands programmes I et III.

6. Une réduction supplémentaire de 10 pour cent du projet de budget pour les consultants dans tous les grands programmes, après déduction des réductions spécifiques du paragraphe précédent, sauf indication contraire à la Section F.

#### D. Voyages

7. Une réduction spécifique lorsque les justifications fournies dans le projet de budget-programme pour les voyages en 2012 étaient insuffisantes, notamment au grand programme III et VII-5.

8. Une réduction du projet de budget pour 2012 pour les voyages de 8,2 pour cent au grand programme I, de 7 pour cent au grand programme II et de 10 pour cent pour le reste, après déduction des réductions spécifiques du paragraphe précédent, sauf indication contraire à la Section F.

#### E. Formation

9. Maintenir les crédits pour la formation au niveau du budget approuvé pour 2011 pour tous les grands programmes, sauf indication contraire à la Section F.

10. Des réductions spécifiques supplémentaires lorsque les justifications fournies dans le projet de budget-programme pour la formation en 2012 étaient insuffisantes, notamment aux grands programmes I et III.

**F. Fournitures et accessoires**

11. Maintenir les fournitures et accessoires au niveau du budget approuvé pour 2011 pour tous les grands programmes, sauf indication contraire à la Section F.

## Annexe V

## Incidences budgétaires de la mise en œuvre des recommandations du Comité du budget et des finances

## Comparaison du projet de budget et des recommandations formulées par le Comité du budget et des finances (milliers d'euros)

Tableau 1 : Ensemble des grands programmes<sup>1</sup>

<i>Total Cour pénale internationale</i>	<i>Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF</i>			<i>Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF</i>			<i>Variation avant CBF / après CBF</i>		
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>
<i>Juges</i>	5 111,9		5 111,9	5 111,9		5 111,9			
Administrateurs	19 912,0	21 896,4	41 808,4	19 038,3	20 629,0	39 667,2	-873,8	-1 267,4	-2 141,2
Agents des services généraux	11 262,6	9 742,4	21 005,0	10 695,3	9 370,2	20 065,5	-567,3	-372,2	-939,5
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>31 174,6</i>	<i>31 638,8</i>	<i>62 813,4</i>	<i>29 733,6</i>	<i>29 999,1</i>	<i>59 732,7</i>	<i>-1 441,1</i>	<i>-1 639,7</i>	<i>-3 080,7</i>
Personnel temporaire	2 604,1	10 908,0	13 512,1	2 847,1	9 536,0	12 383,1	243,0	-1 372,0	-1 129,0
Personnel temporaire pour les réunions	589,2	429,9	1 019,1	589,2	429,9	1 019,1			
Heures supplémentaires	297,4	120,8	418,2	297,4	120,8	418,2			
Consultants	415,3	421,2	836,5	260,9	379,1	640,0	-154,4	-42,1	-196,5
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>3 906,0</i>	<i>11 879,9</i>	<i>15 785,9</i>	<i>3 994,6</i>	<i>10 465,7</i>	<i>14 460,4</i>	<i>88,6</i>	<i>-1 414,2</i>	<i>-1 325,6</i>
Voyages	1 177,9	4 309,6	5 487,6	1 010,9	3 897,5	4 908,5	-166,9	-412,0	-579,0
Représentation	57,0		57,0	57,0		57,0			
Services contractuels	2 500,4	1 732,8	4 233,2	2 500,4	1 732,8	4 233,2			
Formation	678,3	333,2	1 011,5	608,5	292,0	900,5	-69,8	-41,2	-111,0
Conseil pour la Défense		3 583,2	3 583,2		3 583,2	3 583,2			
Conseil pour les victimes		3 990,5	3 990,5		3 990,5	3 990,5			
Frais généraux de fonctionnement	6 201,7	6 385,4	12 587,1	6 115,7	6 385,4	12 501,1	-86,0		-86,0
Fournitures et accessoires	882,3	434,5	1 316,8	820,2	348,2	1 168,4	-62,1	-86,3	-148,4
Matériel, dont mobilier	1 725,0	30,0	1 755,0	1 451,0	30,0	1 481,0	-274,0		-274,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>13 222,6</i>	<i>20 799,2</i>	<i>34 021,8</i>	<i>12 563,8</i>	<i>20 259,6</i>	<i>32 823,4</i>	<i>-658,8</i>	<i>-539,6</i>	<i>-1 198,4</i>
<b>Total</b>	<b>53 415,1</b>	<b>64 317,9</b>	<b>117 733,0</b>	<b>51 403,8</b>	<b>60 724,5</b>	<b>112 128,3</b>	<b>-2 011,2</b>	<b>-3 593,4</b>	<b>-5 604,7</b>

<sup>1</sup> La Cour a élaboré les calculs indiqués dans la présente annexe en s'appuyant sur les recommandations du Comité selon lesquelles les augmentations de salaires du personnel et l'amélioration des conditions d'emploi sur le terrain devaient être prises en charge par chaque grand programme, sauf indication contraire à la Section F du rapport du Comité du budget et des finances. Les calculs ne prennent pas en compte les augmentations de salaires prévues par les règlements internes de la Cour conformément aux normes du régime commun des Nations Unies. Cette note s'applique à tous les tableaux de la présente annexe.

**Tableau 2 : Grand programme I : Branche judiciaire**

<b>Grand programme I Branche judiciaire</b>	<i>Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF</i>			<i>Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF</i>			<i>Variation avant CBF / après CBF</i>		
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>
<i>Juges</i>	5 111,9		5 111,9	5 111,9		5 111,9			
Administrateurs	2 845,0	468,7	3 313,7	2 756,3	452,0	3 208,3	-88,7	-16,7	-105,4
Agents des services généraux	835,1	189,0	1 024,1	804,3	181,8	986,1	-30,8	-7,2	-38,0
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>3 680,1</i>	<i>657,7</i>	<i>4 337,8</i>	<i>3 560,6</i>	<i>633,8</i>	<i>4 194,4</i>	<i>-119,5</i>	<i>-23,9</i>	<i>-143,4</i>
Personnel temporaire	198,0	295,2	493,2	99,4	262,8	362,1	-98,6	-32,4	-131,1
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants	31,4		31,4	14,4		14,4	-17,0		-17,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>229,4</i>	<i>295,2</i>	<i>524,6</i>	<i>113,8</i>	<i>262,8</i>	<i>376,5</i>	<i>-115,6</i>	<i>-32,4</i>	<i>-148,1</i>
Voyages	222,4		222,4	204,2		204,2	-18,2		-18,2
Représentation	17,0		17,0	17,0		17,0			
Services contractuels	5,0		5,0	5,0		5,0			
Formation	21,3		21,3	15,8		15,8	-5,5		-5,5
Frais généraux de fonctionnement	63,3		63,3	63,3		63,3			
Fournitures et accessoires	5,0		5,0	4,8		4,8	-0,2		-0,2
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>334,0</i>		<i>334,0</i>	<i>310,1</i>		<i>310,1</i>	<i>-23,9</i>		<i>-23,9</i>
<b>Total</b>	<b>9 355,4</b>	<b>952,9</b>	<b>10 308,3</b>	<b>9 096,3</b>	<b>896,6</b>	<b>9 992,9</b>	<b>-259,1</b>	<b>-56,3</b>	<b>-315,4</b>

**Tableau 3 : Programme 1100 : Présidence**

<b>1100 Présidence</b>	<i>Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF</i>			<i>Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF</i>			<i>Variation avant CBF / après CBF</i>		
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>
<i>Juges</i>	28,0		28,0	28,0		28,0			
Administrateurs	730,0		730,0	707,8		707,8	-22,2		-22,2
Agents des services généraux	268,1		268,1	258,9		258,9	-9,2		-9,2
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>998,1</i>		<i>998,1</i>	<i>966,7</i>		<i>966,7</i>	<i>-31,4</i>		<i>-31,4</i>
Personnel temporaire	110,4		110,4	99,4		99,4	-11,0		-11,0
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants	15,4		15,4				-15,4		-15,4
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>125,8</i>		<i>125,8</i>	<i>99,4</i>		<i>99,4</i>	<i>-26,4</i>		<i>-26,4</i>
Voyages	210,0		210,0	192,8		192,8	-17,2		-17,2
Représentation	15,0		15,0	15,0		15,0			
Services contractuels									
Formation	5,5		5,5				-5,5		-5,5
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>230,5</i>		<i>230,5</i>	<i>207,8</i>		<i>207,8</i>	<i>-22,7</i>		<i>-22,7</i>
<b>Total</b>	<b>1 382,4</b>		<b>1 382,4</b>	<b>1 301,8</b>		<b>1 301,8</b>	<b>-80,6</b>		<b>-80,6</b>



**Tableau 4 : Programme 1200 : Chambres**

<b>1200 Chambres</b>	<i>Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF</i>			<i>Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF</i>			<i>Variation avant CBF / après CBF</i>		
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>
<i>Juges</i>	5 083,9		5 083,9	5 083,9		5 083,9			
Administrateurs	1 961,6	468,7	2 430,3	1 908,4	452,0	2 360,4	-53,2	-16,7	-69,9
Agents des services généraux	504,0	189,0	693,0	484,8	181,8	666,6	-19,2	-7,2	-26,4
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>2 465,6</i>	<i>657,7</i>	<i>3 123,3</i>	<i>2 393,2</i>	<i>633,8</i>	<i>3 027,0</i>	<i>-72,4</i>	<i>-23,9</i>	<i>-96,3</i>
Personnel temporaire Personnel temporaire pour les réunions		295,2	295,2		262,8	262,8		-32,4	-32,4
Heures supplémentaires Consultants	16,0		16,0	14,4		14,4	-1,6		-1,6
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>16,0</i>	<i>295,2</i>	<i>311,2</i>	<i>14,4</i>	<i>262,8</i>	<i>277,2</i>	<i>-1,6</i>	<i>-32,4</i>	<i>-34,0</i>
Voyages									
Représentation	1,0		1,0	1,0		1,0			
Services contractuels									
Formation	15,8		15,8	15,8		15,8			
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>16,8</i>		<i>16,8</i>	<i>16,8</i>		<i>16,8</i>			
<b>Total</b>	<b>7 582,3</b>	<b>952,9</b>	<b>8 535,2</b>	<b>7 508,3</b>	<b>896,6</b>	<b>8 404,9</b>	<b>-74,0</b>	<b>-56,3</b>	<b>-130,3</b>

**Tableau 5 : Sous-programme1310 : Bureau de liaison de New York**

<b>1310</b> <b>Bureau de liaison de New York</b>	<i>Budget proposé pour 2012</i> <i>avant les recommandations du CBF</i>			<i>Budget proposé pour 2012</i> <i>après les recommandations du CBF</i>			<i>Variation</i> <i>avant CBF / après CBF</i>		
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>
<i>Juges</i>									
Administrateurs	153,4		153,4	140,1		140,1	-13,3		-13,3
Agents des services généraux	63,0		63,0	60,6		60,6	-2,4		-2,4
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>216,4</i>		<i>216,4</i>	<i>200,7</i>		<i>200,7</i>	<i>-15,7</i>		<i>-15,7</i>
Personnel temporaire Personnel temporaire pour les réunions Heures supplémentaires Consultants	87,6		87,6				-87,6		-87,6
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>87,6</i>		<i>87,6</i>				<i>-87,6</i>		<i>-87,6</i>
Voyages	12,4		12,4	11,4		11,4	-1,0		-1,0
Représentation	1,0		1,0	1,0		1,0			
Services contractuels	5,0		5,0	5,0		5,0			
Formation									
Frais généraux de fonctionnement	63,3		63,3	63,3		63,3			
Fournitures et accessoires	5,0		5,0	4,8		4,8	-0,2		-0,2
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>86,7</i>		<i>86,7</i>	<i>85,5</i>		<i>85,5</i>	<i>-1,2</i>		<i>-1,2</i>
<b>Total</b>	<b>390,7</b>		<b>390,7</b>	<b>286,2</b>		<b>286,2</b>	<b>-104,5</b>		<b>-104,5</b>

**Tableau 6 : Grand programme II : Bureau du Procureur**

<b>Grand programme II Bureau du Procureur</b>	<i>Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF</i>			<i>Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF</i>			<i>Variation avant CBF / après CBF</i>		
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>
Administrateurs	3 808,7	12 201,8	16 010,5	3 694,2	11 778,3	15 472,5	-114,5	-423,5	-538,0
Agents des services généraux	1 046,8	3 091,2	4 138,0	997,2	2 937,6	3 934,8	-49,6	-153,6	-203,2
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>4 855,5</i>	<i>15 293,0</i>	<i>20 148,5</i>	<i>4 691,4</i>	<i>14 715,9</i>	<i>19 407,3</i>	<i>-164,1</i>	<i>-577,1</i>	<i>-741,2</i>
Personnel temporaire	38,3	7 869,4	7 907,7	34,0	6 821,4	6 855,4	-4,3	-1 048,0	-1 052,3
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires	15,0		15,0	15,0		15,0			
Consultants		170,8	170,8		153,7	153,7		-17,1	-17,1
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>53,3</i>	<i>8 040,2</i>	<i>8 093,5</i>	<i>49,0</i>	<i>6 975,1</i>	<i>7 024,2</i>	<i>-4,3</i>	<i>-1 065,1</i>	<i>-1 069,3</i>
Voyages	235,5	2 402,4	2 637,9	231,5	2 221,5	2 453,0	-4,0	-180,8	-184,8
Représentation	10,0		10,0	10,0		10,0			
Services contractuels	25,0	282,4	307,4	25,0	282,4	307,4			
Formation	23,9	55,5	79,4	23,9	55,5	79,4			
Frais généraux de fonctionnement		395,0	395,0		395,0	395,0			
Fournitures et accessoires	53,0	48,0	101,0	50,4	45,5	95,9	-2,7	-2,5	-5,1
Matériel, dont mobilier		30,0	30,0		30,0	30,0			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>347,4</i>	<i>3 213,3</i>	<i>3 560,7</i>	<i>340,8</i>	<i>3 029,9</i>	<i>3 370,7</i>	<i>-6,6</i>	<i>-183,3</i>	<i>-190,0</i>
<b>Total</b>	<b>5 256,2</b>	<b>26 546,5</b>	<b>31 802,7</b>	<b>5 081,2</b>	<b>24 721,0</b>	<b>29 802,2</b>	<b>-175,0</b>	<b>-1 825,5</b>	<b>-2 000,5</b>

Tableau 7 : Programme 2100 : Procureur

2100 Procureur	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	2 121,0	439,1	2 560,1	2 058,0	424,6	2 482,6	-63,0	-14,5	-77,5
Agents des services généraux	660,4	708,4	1 368,8	630,0	673,2	1 303,2	-30,4	-35,2	-65,6
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>2 781,4</i>	<i>1 147,5</i>	<i>3 928,9</i>	<i>2 688,0</i>	<i>1 097,8</i>	<i>3 785,8</i>	<i>-93,4</i>	<i>-49,7</i>	<i>-143,1</i>
Personnel temporaire	38,3	2 559,7	2 598,0	34,0	2 121,2	2 155,2	-4,3	-438,5	-442,8
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires	15,0		15,0	15,0		15,0			
Consultants		170,8	170,8		153,7	153,7		-17,1	-17,1
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>53,3</i>	<i>2 730,5</i>	<i>2 783,8</i>	<i>49,0</i>	<i>2 274,9</i>	<i>2 323,9</i>	<i>-4,3</i>	<i>-455,6</i>	<i>-459,9</i>
Voyages	73,4	583,5	656,9	70,6	540,7	611,3	-2,8	-42,8	-45,6
Représentation	10,0		10,0	10,0		10,0			
Services contractuels	25,0	202,4	227,4	25,0	202,4	227,4			
Formation	23,9	55,5	79,4	23,9	55,5	79,4			
Frais généraux de fonctionnement		10,0	10,0		10,0	10,0			
Fournitures et accessoires	53,0	28,0	81,0	50,4	26,5	76,9	-2,7	-1,5	-4,1
Matériel, dont mobilier		30,0	30,0		30,0	30,0			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>185,3</i>	<i>909,4</i>	<i>1 094,7</i>	<i>179,9</i>	<i>865,2</i>	<i>1 045,0</i>	<i>-5,5</i>	<i>-44,3</i>	<i>-49,7</i>
<b>Total</b>	<b>3 020,0</b>	<b>4 787,4</b>	<b>7 807,4</b>	<b>2 916,9</b>	<b>4 237,8</b>	<b>7 154,7</b>	<b>-103,1</b>	<b>-549,6</b>	<b>-652,7</b>

**Tableau 8 : Sous-programme 2110 : Cabinet du Procureur/Section des avis juridiques**

<b>2110 Cabinet du Procureur/Section des avis juridiques</b>	<i>Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF</i>			<i>Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF</i>			<i>Variation avant CBF / après CBF</i>		
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>
Administrateurs	1 022,3		1 022,3	994,6		994,6	-27,7		-27,7
Agents des services généraux	338,4		338,4	324,0		324,0	-14,4		-14,4
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 360,7</i>		<i>1 360,7</i>	<i>1 318,6</i>		<i>1 318,6</i>	<i>-42,1</i>		<i>-42,1</i>
Personnel temporaire	38,3	140,0	178,3	34,0	61,4	95,4	-4,3	-78,6	-82,9
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires	15,0		15,0	15,0		15,0			
Consultants		170,8	170,8		153,7	153,7		-17,1	-17,1
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>53,3</i>	<i>310,8</i>	<i>364,1</i>	<i>49,0</i>	<i>215,1</i>	<i>264,1</i>	<i>-4,3</i>	<i>-95,7</i>	<i>-100,0</i>
Voyages	57,8	128,1	185,9	57,8	115,5	173,3		-12,6	-12,6
Représentation	10,0		10,0	10,0		10,0			
Services contractuels		25,0	25,0		25,0	25,0			
Formation	23,9	55,5	79,4	23,9	55,5	79,4			
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>91,7</i>	<i>208,6</i>	<i>300,3</i>	<i>91,7</i>	<i>196,0</i>	<i>287,7</i>		<i>-12,6</i>	<i>-12,6</i>
<b>Total</b>	<b>1 505,7</b>	<b>519,4</b>	<b>2 025,1</b>	<b>1 459,3</b>	<b>411,1</b>	<b>1 870,5</b>	<b>-46,4</b>	<b>-108,3</b>	<b>-154,7</b>

**Tableau 9 : Sous-programme2120 : Section des services**

<b>2120</b> <i>Section des services</i>	<i>Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF</i>			<i>Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF</i>			<i>Variation avant CBF / après CBF</i>		
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>
Administrateurs	1 098,7	439,1	1 537,8	1 063,4	424,6	1 488,0	-35,3	-14,5	-49,8
Agents des services généraux	322,0	708,4	1 030,4	306,0	673,2	979,2	-16,0	-35,2	-51,2
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 420,7</i>	<i>1 147,5</i>	<i>2 568,2</i>	<i>1 369,4</i>	<i>1 097,8</i>	<i>2 467,2</i>	<i>-51,3</i>	<i>-49,7</i>	<i>-101,0</i>
Personnel temporaire Personnel temporaire pour les réunions Heures supplémentaires Consultants		2 419,7	2 419,7		2 059,8	2 059,8		-359,9	-359,9
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>2 419,7</i>	<i>2 419,7</i>		<i>2 059,8</i>	<i>2 059,8</i>		<i>-359,9</i>	<i>-359,9</i>
Voyages	15,6	455,4	471,0	12,8	425,2	438,0	-2,8	-30,2	-33,0
Représentation									
Services contractuels	25,0	177,4	202,4	25,0	177,4	202,4			
Formation									
Frais généraux de fonctionnement		10,0	10,0		10,0	10,0			
Fournitures et accessoires	53,0	28,0	81,0	50,4	26,5	76,9	-2,7	-1,5	-4,1
Matériel, dont mobilier		30,0	30,0		30,0	30,0			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>93,6</i>	<i>700,8</i>	<i>794,4</i>	<i>88,2</i>	<i>669,1</i>	<i>757,3</i>	<i>-5,4</i>	<i>-31,7</i>	<i>-37,1</i>
<b>Total</b>	<b>1 514,3</b>	<b>4 268,0</b>	<b>5 782,3</b>	<b>1 457,6</b>	<b>3 826,7</b>	<b>5 284,3</b>	<b>-56,8</b>	<b>-441,3</b>	<b>-498,0</b>

**Tableau 10 : Programme 2200 : Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération**

<b>2200</b> <i>Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération</i>	<i>Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF</i>			<i>Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF</i>			<i>Variation avant CBF / après CBF</i>		
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>
Administrateurs	752,0	912,2	1 664,2	727,2	882,9	1 610,1	-24,8	-29,3	-54,1
Agents des services généraux	128,8		128,8	122,4		122,4	-6,4		-6,4
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>880,8</i>	<i>912,2</i>	<i>1 793,0</i>	<i>849,6</i>	<i>882,9</i>	<i>1 732,5</i>	<i>-31,2</i>	<i>-29,3</i>	<i>-60,5</i>
Personnel temporaire Personnel temporaire pour les réunions Heures supplémentaires Consultants		256,3	256,3		228,1	228,1		-28,2	-28,2
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>256,3</i>	<i>256,3</i>		<i>228,1</i>	<i>228,1</i>		<i>-28,2</i>	<i>-28,2</i>
Voyages Représentation Services contractuels Formation Frais généraux de fonctionnement Fournitures et accessoires Matériel, dont mobilier	131,1	363,9	495,0	129,9	330,1	460,0	-1,2	-33,8	-35,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>131,1</i>	<i>363,9</i>	<i>495,0</i>	<i>129,9</i>	<i>330,1</i>	<i>460,0</i>	<i>-1,2</i>	<i>-33,8</i>	<i>-35,0</i>
<b>Total</b>	<b>1 011,9</b>	<b>1 532,4</b>	<b>2 544,3</b>	<b>979,5</b>	<b>1 441,1</b>	<b>2 420,6</b>	<b>-32,4</b>	<b>-91,3</b>	<b>-123,7</b>

Tableau 11 : Programme 2300 : Division des enquêtes

2300 Division des enquêtes	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	294,2	7 362,1	7 656,3	285,1	7 095,8	7 380,9	-9,1	-266,3	-275,4
Agents des services généraux	128,8	1 932,0	2 060,8	122,4	1 836,0	1 958,4	-6,4	-96,0	-102,4
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>423,0</i>	<i>9 294,1</i>	<i>9 717,1</i>	<i>407,5</i>	<i>8 931,8</i>	<i>9 339,3</i>	<i>-15,5</i>	<i>-362,3</i>	<i>-377,8</i>
Personnel temporaire Personnel temporaire pour les réunions Heures supplémentaires Consultants		3 671,7	3 671,7		3 238,8	3 238,8		-432,9	-432,9
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>3 671,7</i>	<i>3 671,7</i>		<i>3 238,8</i>	<i>3 238,8</i>		<i>-432,9</i>	<i>-432,9</i>
Voyages		1 236,1	1 236,1		1 149,1	1 149,1		-87,1	-87,1
Représentation									
Services contractuels		80,0	80,0		80,0	80,0			
Formation									
Frais généraux de fonctionnement		385,0	385,0		385,0	385,0			
Fournitures et accessoires		20,0	20,0		19,0	19,0		-1,0	-1,0
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>		<i>1 721,1</i>	<i>1 721,1</i>		<i>1 633,1</i>	<i>1 633,1</i>		<i>-88,1</i>	<i>-88,1</i>
<b>Total</b>	<b>423,0</b>	<b>14 686,9</b>	<b>15 109,9</b>	<b>407,5</b>	<b>13 803,7</b>	<b>14 211,2</b>	<b>-15,5</b>	<b>-883,3</b>	<b>-898,8</b>



**Tableau 12 : Sous-programme 2320 : Section de la planification et des opérations**

<b>2320</b> <i>Section de la planification et des opérations</i>	<i>Budget proposé pour 2012</i> <i>avant les recommandations du CBF</i>			<i>Budget proposé pour 2012</i> <i>après les recommandations du CBF</i>			<i>Variation</i> <i>avant CBF / après CBF</i>		
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>
	Administrateurs	294,2	3 136,1	3 430,3	285,1	3 009,6	3 294,7	-9,1	-126,5
Agents des services généraux	128,8	1 610,0	1 738,8	122,4	1 530,0	1 652,4	-6,4	-80,0	-86,4
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>423,0</i>	<i>4 746,1</i>	<i>5 169,1</i>	<i>407,5</i>	<i>4 539,6</i>	<i>4 947,1</i>	<i>-15,5</i>	<i>-206,5</i>	<i>-222,0</i>
Personnel temporaire Personnel temporaire pour les réunions Heures supplémentaires Consultants		2 427,3	2 427,3		2 130,5	2 130,5		-296,8	-296,8
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>2 427,3</i>	<i>2 427,3</i>		<i>2 130,5</i>	<i>2 130,5</i>		<i>-296,8</i>	<i>-296,8</i>
Voyages		388,5	388,5		361,1	361,1		-27,5	-27,5
Représentation									
Services contractuels		80,0	80,0		80,0	80,0			
Formation									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>		<i>468,5</i>	<i>468,5</i>		<i>441,1</i>	<i>441,1</i>		<i>-27,5</i>	<i>-27,5</i>
<b>Total</b>	<b>423,0</b>	<b>7 641,9</b>	<b>8 064,9</b>	<b>407,5</b>	<b>7 111,2</b>	<b>7 518,7</b>	<b>-15,5</b>	<b>-530,7</b>	<b>-546,2</b>

Tableau 13 : Sous-programme 2330 : Équipes d'enquêteurs

2330 Équipes d'enquêteurs	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs		4 226,0	4 226,0		4 086,2	4 086,2		-139,8	-139,8
Agents des services généraux		322,0	322,0		306,0	306,0		-16,0	-16,0
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>		<i>4 548,0</i>	<i>4 548,0</i>		<i>4 392,2</i>	<i>4 392,2</i>		<i>-155,8</i>	<i>-155,8</i>
Personnel temporaire		1 244,4	1 244,4		1 108,2	1 108,2		-136,2	-136,2
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>1 244,4</i>	<i>1 244,4</i>		<i>1 108,2</i>	<i>1 108,2</i>		<i>-136,2</i>	<i>-136,2</i>
Voyages		847,6	847,6		788,0	788,0		-59,6	-59,6
Représentation									
Services contractuels									
Formation									
Frais généraux de fonctionnement		385,0	385,0		385,0	385,0			
Fournitures et accessoires		20,0	20,0		19,0	19,0		-1,0	-1,0
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>		<i>1 252,6</i>	<i>1 252,6</i>		<i>1 192,0</i>	<i>1 192,0</i>		<i>-60,6</i>	<i>-60,6</i>
<b>Total</b>		<b>7 045,0</b>	<b>7 045,0</b>		<b>6 692,5</b>	<b>6 692,5</b>		<b>-352,5</b>	<b>-352,5</b>

**Tableau 14 : Programme 2400 : Division des poursuites**

<b>2400</b> <i>Division des poursuites</i>	<i>Budget proposé pour 2012</i> <i>avant les recommandations du CBF</i>			<i>Budget proposé pour 2012</i> <i>après les recommandations du CBF</i>			<i>Variation</i> <i>avant CBF / après CBF</i>		
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>
Administrateurs	641,5	3 488,4	4 129,9	623,9	3 375,0	3 998,9	-17,6	-113,4	-131,0
Agents des services généraux	128,8	450,8	579,6	122,4	428,4	550,8	-6,4	-22,4	-28,8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>770,3</i>	<i>3 939,2</i>	<i>4 709,5</i>	<i>746,3</i>	<i>3 803,4</i>	<i>4 549,7</i>	<i>-24,0</i>	<i>-135,8</i>	<i>-159,8</i>
Personnel temporaire Personnel temporaire pour les réunions Heures supplémentaires Consultants		1 381,7	1 381,7		1 233,4	1 233,4		-148,3	-148,3
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>1 381,7</i>	<i>1 381,7</i>		<i>1 233,4</i>	<i>1 233,4</i>		<i>-148,3</i>	<i>-148,3</i>
Voyages Représentation Services contractuels Formation Frais généraux de fonctionnement Fournitures et accessoires Matériel, dont mobilier	31,0	218,8	249,8	31,0	201,6	232,6		-17,2	-17,2
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>31,0</i>	<i>218,8</i>	<i>249,8</i>	<i>31,0</i>	<i>201,6</i>	<i>232,6</i>		<i>-17,2</i>	<i>-17,2</i>
<b>Total</b>	<b>801,3</b>	<b>5 539,7</b>	<b>6 341,0</b>	<b>777,3</b>	<b>5 238,4</b>	<b>6 015,7</b>	<b>-24,0</b>	<b>-301,3</b>	<b>-325,3</b>

Tableau 15 : Grand programme III : Greffe

<i>Grand programme III Greffe</i>	<i>Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF</i>			<i>Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF</i>			<i>Variation avant CBF / après CBF</i>		
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>
Administrateurs	11 824,8	8 785,6	20 610,4	11 430,0	7 976,1	19 406,1	-394,8	-809,5	-1 204,3
Agents des services généraux	8 900,5	6 399,2	15 299,7	8 497,2	6 190,2	14 687,4	-403,3	-209,0	-612,3
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>20 725,3</i>	<i>15 184,8</i>	<i>35 910,1</i>	<i>19 927,2</i>	<i>14 166,2</i>	<i>34 093,4</i>	<i>-798,1</i>	<i>-1 018,5</i>	<i>-1 816,6</i>
Personnel temporaire	1 729,2	2 667,8	4 397,0	2 020,8	2 380,0	4 400,9	291,6	-287,8	3,9
Personnel temporaire pour les réunions	32,0	429,9	461,9	32,0	429,9	461,9			
Heures supplémentaires	244,4	120,8	365,2	244,4	120,8	365,2			
Consultants	343,9	160,4	504,3	210,5	144,4	354,9	-133,4	-16,0	-149,4
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>2 349,5</i>	<i>3 378,9</i>	<i>5 728,4</i>	<i>2 507,8</i>	<i>3 075,1</i>	<i>5 582,9</i>	<i>158,3</i>	<i>-303,8</i>	<i>-145,5</i>
Voyages	387,5	1 676,3	2 063,8	287,3	1 468,2	1 755,5	-100,2	-208,2	-308,3
Représentation	10,0		10,0	10,0		10,0			
Services contractuels	1 486,4	1 368,4	2 854,8	1 486,4	1 368,4	2 854,8			
Formation	607,6	235,7	843,3	550,9	212,2	763,1	-56,7	-23,5	-80,2
Conseil pour la Défense		3 583,2	3 583,2		3 583,2	3 583,2			
Conseil pour les victimes		3 990,5	3 990,5		3 990,5	3 990,5			
Frais généraux de fonctionnement	6 099,0	5 973,4	12 072,4	6 013,0	5 973,4	11 986,4	-86,0		-86,0
Fournitures et accessoires	793,1	386,5	1 179,6	735,7	302,7	1 038,4	-57,4	-83,8	-141,2
Matériel, dont mobilier	1 680,0		1 680,0	1 406,0		1 406,0	-274,0		-274,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>11 063,6</i>	<i>17 214,0</i>	<i>28 277,6</i>	<i>10 489,3</i>	<i>16 898,5</i>	<i>27 387,8</i>	<i>-574,3</i>	<i>-315,5</i>	<i>-889,8</i>
<b>Total</b>	<b>34 138,4</b>	<b>35 777,7</b>	<b>69 916,1</b>	<b>32 924,2</b>	<b>34 139,9</b>	<b>67 064,1</b>	<b>-1 214,1</b>	<b>-1 637,9</b>	<b>-2 852,0</b>

**Tableau 16 : Programme 3100 : Greffier**

3100 Greffier	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	3 486,7	2 657,0	6 143,7	3 385,9	2 272,8	5 658,7	-100,8	-384,2	-485,0
Agents des services généraux	2 804,2	1 973,9	4 778,1	2 701,8	1 939,1	4 640,9	-102,4	-34,8	-137,2
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>6 290,9</i>	<i>4 630,9</i>	<i>10 921,8</i>	<i>6 087,7</i>	<i>4 211,8</i>	<i>10 299,5</i>	<i>-203,2</i>	<i>-419,0</i>	<i>-622,2</i>
Personnel temporaire	1 029,6	372,9	1 402,5	1 360,1	344,1	1 704,2	330,5	-28,8	301,7
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires	124,4	57,6	182,0	124,4	57,6	182,0			
Consultants	160,0		160,0	153,0		153,0	-7,0		-7,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>1 314,0</i>	<i>430,5</i>	<i>1 744,5</i>	<i>1 637,5</i>	<i>401,7</i>	<i>2 039,2</i>	<i>323,5</i>	<i>-28,8</i>	<i>294,7</i>
Voyages	139,1	534,1	673,2	63,8	440,1	503,9	-75,3	-94,0	-169,3
Représentation	10,0		10,0	10,0		10,0			
Services contractuels	332,5	342,3	674,8	332,5	342,3	674,8			
Formation	143,8	155,9	299,7	124,8	145,9	270,7	-19,0	-10,0	-29,0
Conseil pour la Défense		3 583,2	3 583,2		3 583,2	3 583,2			
Conseil pour les victimes		3 990,5	3 990,5		3 990,5	3 990,5			
Frais généraux de fonctionnement	195,0	627,0	822,0	195,0	627,0	822,0			
Fournitures et accessoires	76,7	170,0	246,7	74,0	170,0	244,0	-2,7		-2,7
Matériel, dont mobilier	75,0		75,0	1,0		1,0	-74,0		-74,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>972,1</i>	<i>9 403,0</i>	<i>10 375,1</i>	<i>801,1</i>	<i>9 299,0</i>	<i>10 100,1</i>	<i>-171,0</i>	<i>-104,0</i>	<i>-275,0</i>
<b>Total</b>	<b>8 577,0</b>	<b>14 464,4</b>	<b>23 041,4</b>	<b>8 526,3</b>	<b>13 912,5</b>	<b>22 438,8</b>	<b>-50,7</b>	<b>-551,8</b>	<b>-602,5</b>

Tableau 17 : Sous-programme 3110 : Cabinet du Greffier

3110 Cabinet du Greffier	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	932,2		932,2	902,7		902,7	-29,5		-29,5
Agents des services généraux	205,1		205,1	198,3		198,3	-6,8		-6,8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 137,3</i>		<i>1 137,3</i>	<i>1 101,0</i>		<i>1 101,0</i>	<i>-36,3</i>		<i>-36,3</i>
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants	20,0		20,0	18,0		18,0	-2,0		-2,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>20,0</i>		<i>20,0</i>	<i>18,0</i>		<i>18,0</i>	<i>-2,0</i>		<i>-2,0</i>
Voyages	95,8	48,0	143,8	25,7	12,9	38,6	-70,1	-35,1	-105,2
Représentation	10,0		10,0	10,0		10,0			
Services contractuels									
Formation	4,4		4,4				-4,4		-4,4
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>110,2</i>	<i>48,0</i>	<i>158,2</i>	<i>35,7</i>	<i>12,9</i>	<i>48,6</i>	<i>-74,5</i>	<i>-35,1</i>	<i>-109,6</i>
<b>Total</b>	<b>1 267,5</b>	<b>48,0</b>	<b>1 315,5</b>	<b>1 154,7</b>	<b>12,9</b>	<b>1 167,6</b>	<b>-112,8</b>	<b>-35,1</b>	<b>-147,9</b>

**Tableau 18 : Sous-programme 3120 : Bureau de l'audit interne**

<b>3120</b> <b>Bureau de l'audit interne</b>	<i>Budget proposé pour 2012</i> <i>avant les recommandations du CBF</i>			<i>Budget proposé pour 2012</i> <i>après les recommandations du CBF</i>			<i>Variation</i> <i>avant CBF / après CBF</i>		
	<i>Ressources</i> <i>de base</i>	<i>Ressources</i> <i>liées aux</i> <i>situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources</i> <i>de base</i>	<i>Ressources</i> <i>liées aux</i> <i>situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources</i> <i>de base</i>	<i>Ressources</i> <i>liées aux</i> <i>situations</i>	<i>Total</i>
Administrateurs	387,6		387,6	387,6		387,6			
Agents des services généraux	63,0		63,0	63,0		63,0			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>450,6</i>		<i>450,6</i>	<i>450,6</i>		<i>450,6</i>			
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants	90,0		90,0	90,0		90,0			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>90,0</i>		<i>90,0</i>	<i>90,0</i>		<i>90,0</i>			
Voyages	2,6	26,5	29,1	2,6	26,5	29,1			
Représentation									
Services contractuels	20,0		20,0	20,0		20,0			
Formation	21,6		21,6	21,6		21,6			
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>44,2</i>	<i>26,5</i>	<i>70,7</i>	<i>44,2</i>	<i>26,5</i>	<i>70,7</i>			
<b>Total</b>	<b>584,8</b>	<b>26,5</b>	<b>611,3</b>	<b>584,8</b>	<b>26,5</b>	<b>611,3</b>			

Tableau 19 : Sous-programme 3130 : Section des avis juridiques

3130 Section des avis juridiques	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	568,5		568,5	549,1		549,1	-19,4		-19,4
Agents des services généraux	126,0		126,0	121,2		121,2	-4,8		-4,8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>694,5</i>		<i>694,5</i>	<i>670,3</i>		<i>670,3</i>	<i>-24,2</i>		<i>-24,2</i>
Personnel temporaire Personnel temporaire pour les réunions Heures supplémentaires Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>									
Voyages	1,3	14,3	15,6				-1,3	-14,3	-15,6
Représentation									
Services contractuels	18,0		18,0	18,0		18,0			
Formation	10,3		10,3				-10,3		-10,3
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires	2,7		2,7				-2,7		-2,7
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>32,3</i>	<i>14,3</i>	<i>46,6</i>	<i>18,0</i>		<i>18,0</i>	<i>-14,3</i>	<i>-14,3</i>	<i>-28,6</i>
<b>Total</b>	<b>726,8</b>	<b>14,3</b>	<b>741,1</b>	<b>688,3</b>		<b>688,3</b>	<b>-38,5</b>	<b>-14,3</b>	<b>-52,8</b>



**Tableau 20 : Sous-programme 3140 : Section de la sécurité**

3140 Section de la sécurité	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	568,5	605,1	1 173,6	549,1	436,6	985,7	-19,4	-168,4
Agents des services généraux	2 158,1	1 372,3	3 530,4	2 076,9	1 341,2	3 418,1	-81,2	-31,1	-112,3
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>2 726,6</i>	<i>1 977,4</i>	<i>4 704,0</i>	<i>2 626,0</i>	<i>1 777,8</i>	<i>4 403,8</i>	<i>-100,6</i>	<i>-199,5</i>	<i>-300,1</i>
Personnel temporaire	1 029,6		1 029,6	1 360,1		1 360,1	330,5		330,5
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires	124,4	57,6	182,0	124,4	57,6	182,0			
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>1 154,0</i>	<i>57,6</i>	<i>1 211,6</i>	<i>1 484,5</i>	<i>57,6</i>	<i>1 542,1</i>	<i>330,5</i>		<i>330,5</i>
Voyages	12,3	256,1	268,4	11,1	230,5	241,6	-1,2	-25,6	-26,8
Représentation									
Services contractuels	94,5	235,2	329,7	94,5	235,2	329,7			
Formation	98,5	98,7	197,2	98,5	98,7	197,2			
Frais généraux de fonctionnement	190,0	110,0	300,0	190,0	110,0	300,0			
Fournitures et accessoires	74,0	30,0	104,0	74,0	30,0	104,0			
Matériel, dont mobilier	75,0		75,0	1,0		1,0	-74,0		-74,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>544,3</i>	<i>730,0</i>	<i>1 274,3</i>	<i>469,1</i>	<i>704,4</i>	<i>1 173,5</i>	<i>-75,2</i>	<i>-25,6</i>	<i>-100,8</i>
<b>Total</b>	<b>4 424,9</b>	<b>2 765,0</b>	<b>7 189,9</b>	<b>4 579,6</b>	<b>2 539,8</b>	<b>7 119,4</b>	<b>154,7</b>	<b>-225,1</b>	<b>-70,4</b>

**Tableau 21 : Sous-programme 3160 : Bureau du Greffe pour les locaux permanents**

<b>3160</b> <b>Bureau du Greffe pour les locaux permanents</b>	<i>Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF</i>			<i>Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF</i>			<i>Variation avant CBF / après CBF</i>		
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>
Administrateurs	227,3		227,3	220,4		220,4	-6,9		-6,9
Agents des services généraux									
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	227,3		227,3	220,4		220,4	-6,9		-6,9
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>									
Voyages	12,7		12,7	11,4		11,4	-1,3		-1,3
Représentation									
Services contractuels	200,0		200,0	200,0		200,0			
Formation	4,3		4,3				-4,3		-4,3
Frais généraux de fonctionnement	5,0		5,0	5,0		5,0			
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	222,0		222,0	216,4		216,4	-5,6		-5,6
<b>Total</b>	<b>449,3</b>		<b>449,3</b>	<b>436,8</b>		<b>436,8</b>	<b>-12,5</b>		<b>-12,5</b>

**Tableau 22 : Sous-programme 3180 : Section des opérations hors siège**

3180 Section des opérations hors siège	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs		874,0	874,0		696,9	696,9		-177,0	-177,0
Agents des services généraux		538,5	538,5		537,3	537,3		-1,2	-1,2
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>		<i>1 412,5</i>	<i>1 412,5</i>		<i>1 234,2</i>	<i>1 234,2</i>		<i>-178,3</i>	<i>-178,3</i>
Personnel temporaire Personnel temporaire pour les réunions Heures supplémentaires Consultants		248,1	248,1		232,6	232,6		-15,5	-15,5
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>248,1</i>	<i>248,1</i>		<i>232,6</i>	<i>232,6</i>		<i>-15,5</i>	<i>-15,5</i>
Voyages		99,1	99,1		89,2	89,2		-9,9	-9,9
Représentation									
Services contractuels		47,1	47,1		47,1	47,1			
Formation		47,2	47,2		47,2	47,2			
Frais généraux de fonctionnement		508,0	508,0		508,0	508,0			
Fournitures et accessoires		140,0	140,0		140,0	140,0			
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>		<i>841,4</i>	<i>841,4</i>		<i>831,5</i>	<i>831,5</i>		<i>-9,9</i>	<i>-9,9</i>
<b>Total</b>		<b>2 502,0</b>	<b>2 502,0</b>		<b>2 298,3</b>	<b>2 298,3</b>		<b>-203,7</b>	<b>-203,7</b>

Tableau 23 : Sous-programme 3190 : Section d'appui aux conseils

3190 Section d'appui aux conseils	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	430,6	203,3	633,9	416,5	196,1	612,6	-14,1	-7,2
Agents des services généraux	126,0	63,0	189,0	121,2	60,6	181,8	-4,8	-2,4	-7,2
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>556,6</i>	<i>266,3</i>	<i>822,9</i>	<i>537,7</i>	<i>256,7</i>	<i>794,4</i>	<i>-18,9</i>	<i>-9,6</i>	<i>-28,5</i>
Personnel temporaire		69,6	69,6		61,8	61,8		-7,8	-7,8
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants	50,0		50,0	45,0		45,0	-5,0		-5,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>50,0</i>	<i>69,6</i>	<i>119,6</i>	<i>45,0</i>	<i>61,8</i>	<i>106,8</i>	<i>-5,0</i>	<i>-7,8</i>	<i>-12,8</i>
Voyages	8,1		8,1	7,3		7,3	-0,8		-0,8
Représentation									
Services contractuels									
Formation		10,0	10,0					-10,0	-10,0
Conseil pour la Défense		3 583,2	3 583,2		3 583,2	3 583,2			
Conseil pour les victimes		3 990,5	3 990,5		3 990,5	3 990,5			
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>8,1</i>	<i>7 583,7</i>	<i>7 591,8</i>	<i>7,3</i>	<i>7 573,7</i>	<i>7 581,0</i>	<i>-0,8</i>	<i>-10,0</i>	<i>-10,8</i>
<b>Total</b>	<b>614,7</b>	<b>7 919,6</b>	<b>8 534,3</b>	<b>590,0</b>	<b>7 892,2</b>	<b>8 482,2</b>	<b>-24,7</b>	<b>-27,4</b>	<b>-52,1</b>

**Tableau 24 : Sous-programme 3191 : Bureau du conseil public pour la Défense**

<b>3191</b> <b>Bureau du conseil public pour la</b> <b>Défense</b>	<i>Budget proposé pour 2012</i> <i>avant les recommandations du CBF</i>			<i>Budget proposé pour 2012</i> <i>après les recommandations du CBF</i>			<i>Variation</i> <i>avant CBF / après CBF</i>		
	<i>Ressources</i> <i>de base</i>	<i>Ressources</i> <i>liées aux</i> <i>situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources</i> <i>de base</i>	<i>Ressources</i> <i>liées aux</i> <i>situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources</i> <i>de base</i>	<i>Ressources</i> <i>liées aux</i> <i>situations</i>	<i>Total</i>
Administrateurs	144,7	285,9	430,6	140,1	276,4	416,5	-4,6	-9,5	-14,1
Agents des services généraux	63,0		63,0	60,6		60,6	-2,4		-2,4
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>207,7</i>	<i>285,9</i>	<i>493,6</i>	<i>200,7</i>	<i>276,4</i>	<i>477,1</i>	<i>-7,0</i>	<i>-9,5</i>	<i>-16,5</i>
Personnel temporaire Personnel temporaire pour les réunions Heures supplémentaires Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>									
Voyages	2,3	14,2	16,5	2,1	12,8	14,9	-0,2	-1,4	-1,7
Représentation									
Services contractuels		20,0	20,0		20,0	20,0			
Formation	4,7		4,7	4,7		4,7			
Frais généraux de fonctionnement		3,0	3,0		3,0	3,0			
Fournitures et accessoires Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>7,0</i>	<i>37,2</i>	<i>44,2</i>	<i>6,8</i>	<i>35,8</i>	<i>42,6</i>	<i>-0,2</i>	<i>-1,4</i>	<i>-1,7</i>
<b>Total</b>	<b>214,7</b>	<b>323,1</b>	<b>537,8</b>	<b>207,5</b>	<b>312,2</b>	<b>519,7</b>	<b>-7,2</b>	<b>-10,9</b>	<b>-18,2</b>

**Tableau 25 : Sous-programme 3192 : Bureau du conseil public pour les victimes**

<b>3192 Bureau du conseil public pour les victimes</b>	<i>Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF</i>			<i>Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF</i>			<i>Variation avant CBF / après CBF</i>		
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>
Administrateurs	227,3	688,8	916,1	220,4	666,7	887,1	-6,9	-22,1	-29,0
Agents des services généraux	63,0		63,0	60,6		60,6	-2,4		-2,4
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>290,3</i>	<i>688,8</i>	<i>979,1</i>	<i>281,0</i>	<i>666,7</i>	<i>947,7</i>	<i>-9,3</i>	<i>-22,1</i>	<i>-31,4</i>
Personnel temporaire Personnel temporaire pour les réunions Heures supplémentaires Consultants		55,2	55,2		49,7	49,7		-5,5	-5,5
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>55,2</i>	<i>55,2</i>		<i>49,7</i>	<i>49,7</i>		<i>-5,5</i>	<i>-5,5</i>
Voyages	4,0	75,9	79,9	3,6	68,3	71,9	-0,4	-7,6	-8,0
Représentation									
Services contractuels		40,0	40,0		40,0	40,0			
Formation									
Frais généraux de fonctionnement		6,0	6,0		6,0	6,0			
Fournitures et accessoires Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>4,0</i>	<i>121,9</i>	<i>125,9</i>	<i>3,6</i>	<i>114,3</i>	<i>117,9</i>	<i>-0,4</i>	<i>-7,6</i>	<i>-8,0</i>
<b>Total</b>	<b>294,3</b>	<b>865,9</b>	<b>1 160,2</b>	<b>284,6</b>	<b>830,7</b>	<b>1 115,3</b>	<b>-9,7</b>	<b>-35,2</b>	<b>-44,9</b>

**Tableau 26 : Programme 3200 : Direction des services administratifs communs**

3200 Direction des services administratifs communs	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	3 507,2	540,8	4 048,0	3 397,3	522,9	3 920,2	-109,9	-17,9
Agents des services généraux	4 962,3	1 829,1	6 791,4	4 704,6	1 759,9	6 464,5	-257,7	-69,1	-326,8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>8 469,5</i>	<i>2 369,9</i>	<i>10 839,4</i>	<i>8 101,9</i>	<i>2 282,8</i>	<i>10 384,7</i>	<i>-367,6</i>	<i>-87,0</i>	<i>-454,6</i>
Personnel temporaire	699,6	208,8	908,4	660,7	123,6	784,4	-38,9	-85,2	-124,0
Personnel temporaire pour les réunions	20,0		20,0	20,0		20,0			
Heures supplémentaires	120,0		120,0	120,0		120,0			
Consultants	140,0		140,0	18,0		18,0	-122,0		-122,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>979,6</i>	<i>208,8</i>	<i>1 188,4</i>	<i>818,7</i>	<i>123,6</i>	<i>942,4</i>	<i>-160,9</i>	<i>-85,2</i>	<i>-246,0</i>
Voyages	114,1	71,4	185,5	102,7	64,4	167,0	-11,4	-7,1	-18,5
Représentation									
Services contractuels	646,5	60,0	706,5	646,5	60,0	706,5			
Formation	423,3		423,3	387,4		387,4	-35,9		-35,9
Frais généraux de fonctionnement	4 325,8	2 870,6	7 196,4	4 325,8	2 870,6	7 196,4			
Fournitures et accessoires	535,9	9,5	545,4	525,3	9,5	534,8	-10,6		-10,6
Matériel, dont mobilier	1 605,0		1 605,0	1 405,0		1 405,0	-200,0		-200,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>7 650,6</i>	<i>3 011,5</i>	<i>10 662,2</i>	<i>7 392,7</i>	<i>3 004,4</i>	<i>10 397,1</i>	<i>-257,9</i>	<i>-7,1</i>	<i>-265,0</i>
<b>Total</b>	<b>17 099,7</b>	<b>5 590,2</b>	<b>22 689,9</b>	<b>16 313,4</b>	<b>5 410,9</b>	<b>21 724,2</b>	<b>-786,4</b>	<b>-179,3</b>	<b>-965,7</b>

**Tableau 27 : Sous-programme 3210 : Bureau du directeur (DSAC)**

3210 Bureau du directeur (DSAC)	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	366,7		366,7	353,2		353,2	-13,5		-13,5
Agents des services généraux	63,0		63,0	60,6		60,6	-2,4		-2,4
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>429,7</i>		<i>429,7</i>	<i>413,8</i>		<i>413,8</i>	<i>-15,9</i>		<i>-15,9</i>
Personnel temporaire Personnel temporaire pour les réunions Heures supplémentaires Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>									
Voyages	12,9	8,1	21,0	11,6	7,3	18,9	-1,3	-0,8	-2,1
Représentation									
Services contractuels	20,0		20,0	20,0		20,0			
Formation									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>32,9</i>	<i>8,1</i>	<i>41,0</i>	<i>31,6</i>	<i>7,3</i>	<i>38,9</i>	<i>-1,3</i>	<i>-0,8</i>	<i>-2,1</i>
<b>Total</b>	<b>462,6</b>	<b>8,1</b>	<b>470,7</b>	<b>445,4</b>	<b>7,3</b>	<b>452,7</b>	<b>-17,2</b>	<b>-0,8</b>	<b>-18,0</b>



**Tableau 28 : Sous-programme 3220 : Section des ressources humaines**

3220 Section des ressources humaines	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	768,1		768,1	743,3		743,3	-24,8		-24,8
Agents des services généraux	851,2	189,0	1 040,2	760,2	181,8	942,0	-91,0	-7,2	-98,2
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 619,3</i>	<i>189,0</i>	<i>1 808,3</i>	<i>1 503,5</i>	<i>181,8</i>	<i>1 685,3</i>	<i>-115,8</i>	<i>-7,2</i>	<i>-123,0</i>
Personnel temporaire	208,8		208,8	185,5		185,5	-23,3		-23,3
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants	140,0		140,0	18,0		18,0	-122,0		-122,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>348,8</i>		<i>348,8</i>	<i>203,5</i>		<i>203,5</i>	<i>-145,3</i>		<i>-145,3</i>
Voyages	29,2		29,2	26,3		26,3	-2,9		-2,9
Représentation									
Services contractuels	15,0		15,0	15,0		15,0			
Formation	310,0		310,0	310,0		310,0			
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires	60,0		60,0	49,4		49,4	-10,6		-10,6
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>414,2</i>		<i>414,2</i>	<i>400,7</i>		<i>400,7</i>	<i>-13,5</i>		<i>-13,5</i>
<b>Total</b>	<b>2 382,3</b>	<b>189,0</b>	<b>2 571,3</b>	<b>2 107,7</b>	<b>181,8</b>	<b>2 289,5</b>	<b>-274,6</b>	<b>-7,2</b>	<b>-281,8</b>

Tableau 29 : Sous-programme 3240 : Section du budget et des finances

3240 Section du budget et des finances	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF				Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF				Variation avant CBF / après CBF			
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	IPSAS	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	IPSAS	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	IPSAS	Total
Administrateurs	730,0			730,0	707,8			707,8	-22,2			-22,2
Agents des services généraux	770,7	331,1		1 101,8	727,2	319,5		1 046,7	-43,5	-11,6		-55,1
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 500,7</i>	<i>331,1</i>		<i>1 831,8</i>	<i>1 435,0</i>	<i>319,5</i>		<i>1 754,5</i>	<i>-65,7</i>	<i>-11,6</i>		<i>-77,3</i>
Personnel temporaire	69,6	69,6	351,6	490,8	61,8		351,6	413,4	-7,8	-69,6		-77,4
Personnel temporaire pour les réunions												
Heures supplémentaires	5,0			5,0	5,0			5,0				
Consultants												
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>74,6</i>	<i>69,6</i>	<i>351,6</i>	<i>495,8</i>	<i>66,8</i>		<i>351,6</i>	<i>418,4</i>	<i>-7,8</i>	<i>-69,6</i>		<i>-77,4</i>
Voyages	23,9		15,9	39,8	19,9		15,9	35,8	-4,0			-4,0
Représentation												
Services contractuels	64,0		237,7	301,7	64,0		237,7	301,7				
Formation	12,5		30,0	42,5	-17,5		30,0	12,5	-30,0			-30,0
Frais généraux de fonctionnement	100,0			100,0	100,0			100,0				
Fournitures et accessoires												
Matériel, dont mobilier												
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>200,4</i>		<i>283,6</i>	<i>484,0</i>	<i>166,4</i>		<i>283,6</i>	<i>450,0</i>	<i>-34,0</i>			<i>-34,0</i>
<b>Total</b>	<b>1 775,7</b>	<b>400,7</b>	<b>635,2</b>	<b>2 811,6</b>	<b>1 668,2</b>	<b>319,5</b>	<b>635,2</b>	<b>2 622,9</b>	<b>-107,5</b>	<b>-81,2</b>		<b>188,7</b>

**Tableau 30 : Sous-programme 3250 : Section des services généraux**

3250 Section des services généraux	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	547,6		547,6	530,4		530,4	-17,2		-17,2
Agents des services généraux	2 001,3	315,0	2 316,3	1 928,1	303,0	2 231,1	-73,2	-12,0	-85,2
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>2 548,9</i>	<i>315,0</i>	<i>2 863,9</i>	<i>2 458,5</i>	<i>303,0</i>	<i>2 761,5</i>	<i>-90,4</i>	<i>-12,0</i>	<i>-102,4</i>
Personnel temporaire	69,6		69,6	61,8		61,8	-7,8		-7,8
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires	85,0		85,0	85,0		85,0			
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>154,6</i>		<i>154,6</i>	<i>146,8</i>		<i>146,8</i>	<i>-7,8</i>		<i>-7,8</i>
Voyages	7,6	7,7	15,3	6,8	6,9	13,8	-0,8	-0,8	-1,5
Représentation									
Services contractuels	40,8		40,8	40,8		40,8			
Formation	29,9		29,9	24,0		24,0	-5,9		-5,9
Frais généraux de fonctionnement	2 545,4	94,0	2 639,4	2 545,4	94,0	2 639,4			
Fournitures et accessoires	276,4		276,4	276,4		276,4			
Matériel, dont mobilier	205,0		205,0	205,0		205,0			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>3 105,1</i>	<i>101,7</i>	<i>3 206,8</i>	<i>3 098,4</i>	<i>100,9</i>	<i>3 199,4</i>	<i>-6,7</i>	<i>-0,8</i>	<i>-7,4</i>
<b>Total</b>	<b>5 808,6</b>	<b>416,7</b>	<b>6 225,3</b>	<b>5 703,8</b>	<b>403,9</b>	<b>6 107,7</b>	<b>-104,8</b>	<b>-12,8</b>	<b>-117,6</b>

Tableau 31 : Sous-programme 3260 : Section des technologies de l'information et des communications

3260 Section des technologies de l'information et des communications	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	1 094,8	540,8	1 635,6	1 062,6	522,9	1 585,5	-32,2	-17,9	-50,1
Agents des services généraux	1 276,1	994,0	2 270,1	1 228,5	955,6	2 184,1	-47,6	-38,3	-85,9
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>2 370,9</i>	<i>1 534,8</i>	<i>3 905,7</i>	<i>2 291,1</i>	<i>1 478,5</i>	<i>3 769,6</i>	<i>-79,8</i>	<i>-56,2</i>	<i>-136,0</i>
Personnel temporaire		139,2	139,2		123,6	123,6		-15,6	-15,6
Personnel temporaire pour les réunions	20,0		20,0	20,0		20,0			
Heures supplémentaires	30,0		30,0	30,0		30,0			
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>50,0</i>	<i>139,2</i>	<i>189,2</i>	<i>50,0</i>	<i>123,6</i>	<i>173,6</i>		<i>-15,6</i>	<i>-15,6</i>
Voyages	24,6	55,6	80,2	22,1	50,1	72,3	-2,5	-5,5	-7,9
Représentation									
Services contractuels	269,0	60,0	329,0	269,0	60,0	329,0			
Formation	40,9		40,9	40,9		40,9			
Frais généraux de fonctionnement	1 680,4	2 776,6	4 457,0	1 680,4	2 776,6	4 457,0			
Fournitures et accessoires	199,5	9,5	209,0	199,5	9,5	209,0			
Matériel, dont mobilier	1 400,0		1 400,0	1 200,0		1 200,0	-200,0		-200,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>3 614,4</i>	<i>2 901,7</i>	<i>6 516,1</i>	<i>3 411,9</i>	<i>2 896,2</i>	<i>6 308,1</i>	<i>-202,5</i>	<i>-5,6</i>	<i>-208,0</i>
<b>Total</b>	<b>6 035,3</b>	<b>4 575,7</b>	<b>10 611,0</b>	<b>5 753,0</b>	<b>4 498,3</b>	<b>10 251,4</b>	<b>-282,3</b>	<b>-77,4</b>	<b>-359,6</b>

**Tableau 32 : Programme 3300 : Direction du service de la Cour**

3300 Direction du service de la Cour	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	3 893,9	5 023,4	8 917,3	3 741,0	4 677,6	8 418,6	-152,9	-345,8	-498,7
Agents des services généraux	630,0	2 359,8	2 989,8	606,0	2 281,8	2 887,8	-24,0	-78,0	-102,0
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>4 523,9</i>	<i>7 383,2</i>	<i>11 907,1</i>	<i>4 347,0</i>	<i>6 959,4</i>	<i>11 306,4</i>	<i>-176,9</i>	<i>-423,8</i>	<i>-600,7</i>
Personnel temporaire		1 784,9	1 784,9		1 645,1	1 645,1		-139,8	-139,8
Personnel temporaire pour les réunions	12,0	429,9	441,9	12,0	429,9	441,9			
Heures supplémentaires		63,2	63,2		63,2	63,2			
Consultants	43,9	160,4	204,3	39,5	144,4	183,9	-4,4	-16,0	-20,4
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>55,9</i>	<i>2 438,4</i>	<i>2 494,3</i>	<i>51,5</i>	<i>2 282,6</i>	<i>2 334,1</i>	<i>-4,4</i>	<i>-155,8</i>	<i>-160,2</i>
Voyages	89,6	990,9	1 080,5	80,6	891,8	972,4	-9,0	-99,1	-108,0
Représentation									
Services contractuels	113,4	286,3	399,7	113,4	286,3	399,7			
Formation	34,9	79,8	114,7	34,9	66,3	101,2		-13,5	-13,5
Frais généraux de fonctionnement	1 481,2	2 462,3	3 943,5	1 395,2	2 462,3	3 857,5	-86,0		-86,0
Fournitures et accessoires	30,0	187,0	217,0	27,3	108,7	135,9	-2,7	-78,3	-81,1
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>1 749,1</i>	<i>4 006,3</i>	<i>5 755,4</i>	<i>1 651,4</i>	<i>3 815,4</i>	<i>5 466,7</i>	<i>-97,7</i>	<i>-190,9</i>	<i>-288,6</i>
<b>Total</b>	<b>6 328,9</b>	<b>13 827,9</b>	<b>20 156,8</b>	<b>6 049,9</b>	<b>13 057,4</b>	<b>19 107,3</b>	<b>-279,0</b>	<b>-770,5</b>	<b>-1 049,5</b>

**Tableau 33 : Sous-programme 3310 : Bureau du directeur (DSC)**

<b>3310</b> <b>Bureau du directeur (DSC)</b>	<i>Budget proposé pour 2012</i> <i>avant les recommandations du CBF</i>			<i>Budget proposé pour 2012</i> <i>après les recommandations du CBF</i>			<i>Variation</i> <i>avant CBF / après CBF</i>		
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>
Administrateurs	167,1	282,2	449,3	159,0	274,5	433,5	-8,1	-7,7	-15,8
Agents des services généraux	63,0		63,0	60,6		60,6	-2,4		-2,4
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>230,1</i>	<i>282,2</i>	<i>512,3</i>	<i>219,6</i>	<i>274,5</i>	<i>494,1</i>	<i>-10,5</i>	<i>-7,7</i>	<i>-18,2</i>
Personnel temporaire		127,2	127,2		112,6	112,6		-14,6	-14,6
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants	13,9	68,0	81,9	12,5	61,2	73,7	-1,4	-6,8	-8,2
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>13,9</i>	<i>195,2</i>	<i>209,1</i>	<i>12,5</i>	<i>173,8</i>	<i>186,3</i>	<i>-1,4</i>	<i>-21,4</i>	<i>-22,8</i>
Voyages	13,7	37,2	50,9	12,3	33,5	45,8	-1,4	-3,7	-5,1
Représentation									
Services contractuels									
Formation	18,4		18,4	18,4		18,4			
Frais généraux de fonctionnement		5,0	5,0		5,0	5,0			
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>32,1</i>	<i>42,2</i>	<i>74,3</i>	<i>30,7</i>	<i>38,5</i>	<i>69,2</i>	<i>-1,4</i>	<i>-3,7</i>	<i>-5,1</i>
<b>Total</b>	<b>276,1</b>	<b>519,6</b>	<b>795,7</b>	<b>262,8</b>	<b>486,8</b>	<b>749,6</b>	<b>-13,3</b>	<b>-32,8</b>	<b>-46,1</b>

**Tableau 34 : Sous-programme 3320 : Section de l'administration judiciaire**

3320 Section de l'administration judiciaire	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	409,7	760,6	1 170,3	397,8	739,5	1 137,3	-11,9	-21,1	-33,0
Agents des services généraux	126,0	709,1	835,1	121,2	683,1	804,3	-4,8	-26,0	-30,8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>535,7</i>	<i>1 469,7</i>	<i>2 005,4</i>	<i>519,0</i>	<i>1 422,6</i>	<i>1 941,6</i>	<i>-16,7</i>	<i>-47,1</i>	<i>-63,8</i>
Personnel temporaire		254,4	254,4		225,2	225,2		-29,2	-29,2
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires		20,0	20,0		20,0	20,0			
Consultants	20,0	10,0	30,0	18,0	9,0	27,0	-2,0	-1,0	-3,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>20,0</i>	<i>284,4</i>	<i>304,4</i>	<i>18,0</i>	<i>254,2</i>	<i>272,2</i>	<i>-2,0</i>	<i>-30,2</i>	<i>-32,2</i>
Voyages		33,6	33,6		30,2	30,2		-3,4	-3,4
Représentation									
Services contractuels		100,0	100,0		100,0	100,0			
Formation	15,0	10,8	25,8	15,0	10,8	25,8			
Frais généraux de fonctionnement	7,8		7,8	7,8		7,8			
Fournitures et accessoires	13,0	112,8	125,8	10,7	92,8	103,5	-2,3	-20,0	-22,3
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>35,8</i>	<i>257,2</i>	<i>293,0</i>	<i>33,5</i>	<i>233,8</i>	<i>267,3</i>	<i>-2,3</i>	<i>-23,4</i>	<i>-25,7</i>
<b>Total</b>	<b>591,5</b>	<b>2 011,3</b>	<b>2 602,8</b>	<b>570,5</b>	<b>1 910,7</b>	<b>2 481,1</b>	<b>-21,0</b>	<b>-100,6</b>	<b>-121,7</b>

Tableau 35 : Sous-programme 3330 : Section de la détention

3330 Section de la détention	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	203,3	82,6	285,9	196,1	80,3	276,4	-7,2	-2,3
Agents des services généraux	63,0	63,0	126,0	60,6	60,6	121,2	-2,4	-2,4	-4,8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>266,3</i>	<i>145,6</i>	<i>411,9</i>	<i>256,7</i>	<i>140,9</i>	<i>397,6</i>	<i>-9,6</i>	<i>-4,7</i>	<i>-14,3</i>
Personnel temporaire Personnel temporaire pour les réunions Heures supplémentaires Consultants		6,0	6,0		5,4	5,4		-0,6	-0,6
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>6,0</i>	<i>6,0</i>		<i>5,4</i>	<i>5,4</i>		<i>-0,6</i>	<i>-0,6</i>
Voyages	3,8		3,8	3,4		3,4	-0,4		-0,4
Représentation									
Services contractuels		2,1	2,1		2,1	2,1			
Formation	1,5	17,0	18,5	1,5	17,0	18,5			
Frais généraux de fonctionnement	1 473,4	118,4	1 591,8	1 387,4	118,4	1 505,8	-86,0		-86,0
Fournitures et accessoires	7,5		7,5	7,1		7,1	-0,4		-0,4
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>1 486,2</i>	<i>137,5</i>	<i>1 623,7</i>	<i>1 399,4</i>	<i>137,5</i>	<i>1 536,9</i>	<i>-86,8</i>		<i>-86,8</i>
<b>Total</b>	<b>1 752,5</b>	<b>289,1</b>	<b>2 041,6</b>	<b>1 656,1</b>	<b>283,8</b>	<b>1 939,9</b>	<b>-96,4</b>	<b>-5,3</b>	<b>-101,7</b>



**Tableau 36 : Sous-programme 3340 : Section de traduction et d'interprétation de la Cour**

<b>3340</b> <i>Section de traduction et d'interprétation de la Cour</i>	<i>Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF</i>			<i>Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF</i>			<i>Variation avant CBF / après CBF</i>		
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>
	Administrateurs	1 770,8	2 461,9	4 232,7	1 710,7	2 386,6	4 097,3	-60,1	-75,3
Agents des services généraux	252,0	268,1	520,1	242,4	258,9	501,3	-9,6	-9,2	-18,8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>2 022,8</i>	<i>2 730,0</i>	<i>4 752,8</i>	<i>1 953,1</i>	<i>2 645,5</i>	<i>4 598,6</i>	<i>-69,7</i>	<i>-84,5</i>	<i>-154,2</i>
Personnel temporaire		897,9	897,9		858,2	858,2		-39,7	-39,7
Personnel temporaire pour les réunions	12,0	429,9	441,9	12,0	429,9	441,9			
Heures supplémentaires									
Consultants		37,6	37,6		33,8	33,8		-3,8	-3,8
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>12,0</i>	<i>1 365,4</i>	<i>1 377,4</i>	<i>12,0</i>	<i>1 321,9</i>	<i>1 333,9</i>		<i>-43,5</i>	<i>-43,5</i>
Voyages	7,4	197,0	204,4	6,7	177,3	184,0	-0,7	-19,7	-20,4
Représentation									
Services contractuels	61,4	79,0	140,4	61,4	79,0	140,4			
Formation		8,9	8,9		8,9	8,9			
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires	9,5	9,5	19,0	9,5	9,5	19,0			
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>78,3</i>	<i>294,4</i>	<i>372,7</i>	<i>77,6</i>	<i>274,7</i>	<i>352,3</i>	<i>-0,7</i>	<i>-19,7</i>	<i>-20,4</i>
<b>Total</b>	<b>2 113,1</b>	<b>4 389,8</b>	<b>6 502,9</b>	<b>2 042,7</b>	<b>4 242,1</b>	<b>6 284,8</b>	<b>-70,4</b>	<b>-147,7</b>	<b>-218,1</b>

Tableau 37 : Sous-programme 3350 : Unité d'aide aux victimes et aux témoins

3350 Unité d'aide aux victimes et aux témoins	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	668,3	1 221,1	1 889,4	646,2	1 025,9	1 672,1	-22,1	-195,3
Agents des services généraux	63,0	1 142,9	1 205,9	60,6	1 105,8	1 166,4	-2,4	-37,1	-39,5
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>731,3</i>	<i>2 364,0</i>	<i>3 095,3</i>	<i>706,8</i>	<i>2 131,7</i>	<i>2 838,5</i>	<i>-24,5</i>	<i>-232,4</i>	<i>-256,9</i>
Personnel temporaire		174,2	174,2		156,0	156,0		-18,2	-18,2
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires		43,2	43,2		43,2	43,2			
Consultants		21,3	21,3		19,2	19,2		-2,1	-2,1
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>238,7</i>	<i>238,7</i>		<i>218,4</i>	<i>218,4</i>		<i>-20,3</i>	<i>-20,3</i>
Voyages	31,8	606,9	638,7	28,6	546,2	574,8	-3,2	-60,7	-63,9
Représentation									
Services contractuels									
Formation		24,6	24,6		24,6	24,6			
Frais généraux de fonctionnement		2 338,9	2 338,9		2 338,9	2 338,9			
Fournitures et accessoires		4,7	4,7		4,7	4,7			
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>31,8</i>	<i>2 975,1</i>	<i>3 006,9</i>	<i>28,6</i>	<i>2 914,4</i>	<i>2 943,0</i>	<i>-3,2</i>	<i>-60,7</i>	<i>-63,9</i>
<b>Total</b>	<b>763,1</b>	<b>5 577,8</b>	<b>6 340,9</b>	<b>735,4</b>	<b>5 264,5</b>	<b>5 999,9</b>	<b>-27,7</b>	<b>-313,3</b>	<b>-341,0</b>

**Tableau 38 : Sous-programme 3360 : Section de la participation des victimes et des réparations**

3360 Section de la participation des victimes et des réparations	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	674,7	215,0	889,7	631,2	170,8	802,0	-43,5	-44,2
Agents des services généraux	63,0	176,8	239,8	60,6	173,4	234,0	-2,4	-3,4	-5,8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>737,7</i>	<i>391,8</i>	<i>1 129,5</i>	<i>691,8</i>	<i>344,2</i>	<i>1 036,0</i>	<i>-45,9</i>	<i>-47,6</i>	<i>-93,5</i>
Personnel temporaire		331,2	331,2		293,1	293,1		-38,1	-38,1
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants	10,0	17,5	27,5	9,0	15,8	24,8	-1,0	-1,8	-2,8
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>10,0</i>	<i>348,7</i>	<i>358,7</i>	<i>9,0</i>	<i>308,9</i>	<i>317,9</i>	<i>-1,0</i>	<i>-39,8</i>	<i>-40,8</i>
Voyages	32,9	116,2	149,1	29,6	104,6	134,2	-3,3	-11,6	-14,9
Représentation									
Services contractuels	52,0	105,2	157,2	52,0	105,2	157,2			
Formation		18,5	18,5		5,0	5,0		-13,5	-13,5
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires		60,0	60,0		1,7	1,7		-58,4	-58,4
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>84,9</i>	<i>299,9</i>	<i>384,8</i>	<i>81,6</i>	<i>216,4</i>	<i>298,0</i>	<i>-3,3</i>	<i>-83,5</i>	<i>-86,8</i>
<b>Total</b>	<b>832,6</b>	<b>1 040,4</b>	<b>1 873,0</b>	<b>782,4</b>	<b>869,5</b>	<b>1 651,9</b>	<b>-50,2</b>	<b>-170,9</b>	<b>-221,1</b>

Tableau 39 : Programme 3400 : Section de l'information et de la documentation

3400 Section de l'information et de la documentation	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
	Administrateurs	937,0	564,3	1 501,3	905,8	502,8	1 408,6	-31,2	-61,5
Agents des services généraux	504,0	236,4	740,4	484,8	209,4	694,2	-19,2	-27,0	-46,2
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 441,0</i>	<i>800,7</i>	<i>2 241,7</i>	<i>1 390,6</i>	<i>712,2</i>	<i>2 102,8</i>	<i>-50,4</i>	<i>-88,5</i>	<i>-138,9</i>
Personnel temporaire Personnel temporaire pour les réunions Heures supplémentaires Consultants		301,2	301,2		267,2	267,2		-34,0	-34,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>301,2</i>	<i>301,2</i>		<i>267,2</i>	<i>267,2</i>		<i>-34,0</i>	<i>-34,0</i>
Voyages	44,7	79,9	124,6	40,2	71,9	112,1	-4,5	-8,0	-12,5
Représentation									
Services contractuels	394,0	679,8	1 073,8	394,0	679,8	1 073,8			
Formation	5,6		5,6	3,8		3,8	-1,8		-1,8
Frais généraux de fonctionnement	97,0	13,5	110,5	97,0	13,5	110,5			
Fournitures et accessoires	150,5	20,0	170,5	109,1	14,5	123,6	-41,5	-5,5	-46,9
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>691,8</i>	<i>793,2</i>	<i>1 485,0</i>	<i>644,1</i>	<i>779,8</i>	<i>1 423,8</i>	<i>-47,7</i>	<i>-13,5</i>	<i>-61,2</i>
<b>Total</b>	<b>2 132,8</b>	<b>1 895,1</b>	<b>4 027,9</b>	<b>2 034,7</b>	<b>1 759,1</b>	<b>3 793,8</b>	<b>-98,1</b>	<b>-136,0</b>	<b>-234,1</b>

**Tableau 40 : Grand programme IV : Secrétariat de l'Assemblée des États Parties**

<b>Grand programme IV</b> <b>Secrétariat de l'Assemblée des États</b> <b>Parties</b>	<i>Budget proposé pour 2012</i> <i>avant les recommandations du CBF</i>			<i>Budget proposé pour 2012</i> <i>après les recommandations du CBF</i>			<i>Variation</i> <i>avant CBF / après CBF</i>		
	<i>Ressources</i> <i>de base</i>	<i>Ressources</i> <i>liées aux</i> <i>situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources</i> <i>de base</i>	<i>Ressources</i> <i>liées aux</i> <i>situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources</i> <i>de base</i>	<i>Ressources</i> <i>liées aux</i> <i>situations</i>	<i>Total</i>
Administrateurs	775,3		775,3	568,0		568,0	-207,3		-207,3
Agents des services généraux	354,2		354,2	275,4		275,4	-78,8		-78,8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 129,5</i>		<i>1 129,5</i>	<i>843,4</i>		<i>843,4</i>	<i>-286,1</i>		<i>-286,1</i>
Personnel temporaire	376,4		376,4	559,3		559,3	182,9		182,9
Personnel temporaire pour les réunions	557,2		557,2	557,2		557,2			
Heures supplémentaires	38,0		38,0	38,0		38,0			
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>971,6</i>		<i>971,6</i>	<i>1 154,5</i>		<i>1 154,5</i>	<i>182,9</i>		<i>182,9</i>
Voyages	225,7		225,7	203,1		203,1	-22,6		-22,6
Représentation	10,0		10,0	10,0		10,0			
Services contractuels	693,0		693,0	693,0		693,0			
Formation	9,0		9,0	9,0		9,0			
Frais généraux de fonctionnement	24,4		24,4	24,4		24,4			
Fournitures et accessoires	14,7		14,7	14,7		14,7			
Matériel, dont mobilier	5,0		5,0	5,0		5,0			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>981,8</i>		<i>981,8</i>	<i>959,2</i>		<i>959,2</i>	<i>-22,6</i>		<i>-22,6</i>
<b>Total</b>	<b>3 082,9</b>		<b>3 082,9</b>	<b>2 957,1</b>		<b>2 957,1</b>	<b>-125,8</b>		<b>-125,8</b>

Tableau 41 : Programme 4100 : Conférences

4100 Conférences	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs Agents des services généraux									
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>									
Personnel temporaire	376,4		376,4	334,1		334,1	-42,3		-42,3
Personnel temporaire pour les réunions	557,2		557,2	557,2		557,2			
Heures supplémentaires	20,0		20,0	20,0		20,0			
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	953,6		953,6	911,3		911,3	-42,3		-42,3
Voyages	144,6		144,6	130,1		130,1	-14,5		-14,5
Représentation									
Services contractuels	681,0		681,0	681,0		681,0			
Formation									
Frais généraux de fonctionnement	24,4		24,4	24,4		24,4			
Fournitures et accessoires	10,0		10,0	10,0		10,0			
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	860,0		860,0	845,5		845,5	-14,5		-14,5
<b>Total</b>	<b>1 813,6</b>		<b>1 813,6</b>	<b>1 756,8</b>		<b>1 756,8</b>	<b>-56,8</b>		<b>-56,8</b>

**Tableau 42 : Programme 4200 : Secrétariat**

<b>4200 Secrétariat</b>	<i>Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF</i>			<i>Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF</i>			<i>Variation avant CBF / après CBF</i>		
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>
Administrateurs	775,3		775,3	568,0		568,0	-207,3		-207,3
Agents des services généraux	354,2		354,2	275,4		275,4	-78,8		-78,8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 129,5</i>		<i>1 129,5</i>	<i>843,4</i>		<i>843,4</i>	<i>-286,1</i>		<i>-286,1</i>
Personnel temporaire				225,2		225,2	225,2		225,2
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires	18,0		18,0	18,0		18,0			
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>18,0</i>		<i>18,0</i>	<i>243,2</i>		<i>243,2</i>	<i>225,2</i>		<i>225,2</i>
Voyages	81,1		81,1	73,0		73,0	-8,1		-8,1
Représentation	10,0		10,0	10,0		10,0			
Services contractuels	12,0		12,0	12,0		12,0			
Formation	9,0		9,0	9,0		9,0			
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires	4,7		4,7	4,7		4,7			
Matériel, dont mobilier	5,0		5,0	5,0		5,0			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>121,8</i>		<i>121,8</i>	<i>113,7</i>		<i>113,7</i>	<i>-8,1</i>		<i>-8,1</i>
<b>Total</b>	<b>1 269,3</b>		<b>1 269,3</b>	<b>1 200,3</b>		<b>1 200,3</b>	<b>-69,0</b>		<b>-69,0</b>

Tableau 43 : Grand programme VI : Secrétariat du Fonds au profit des victimes

<b>Grand programme VI</b> <b>Secrétariat du Fonds au profit des</b> <b>victimes</b>	<i>Budget proposé pour 2012</i> <i>avant les recommandations du CBF</i>			<i>Budget proposé pour 2012</i> <i>après les recommandations du CBF</i>			<i>Variation</i> <i>avant CBF / après CBF</i>		
	<i>Ressources</i> <i>de base</i>	<i>Ressources</i> <i>liées aux</i> <i>situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources</i> <i>de base</i>	<i>Ressources</i> <i>liées aux</i> <i>situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources</i> <i>de base</i>	<i>Ressources</i> <i>liées aux</i> <i>situations</i>	<i>Total</i>
	Administrateurs	167,1	440,3	607,4	159,0	422,6	581,6	-8,1	-17,7
Agents des services généraux	63,0	63,0	126,0	60,6	60,6	121,2	-2,4	-2,4	-4,8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>230,1</i>	<i>503,3</i>	<i>733,4</i>	<i>219,6</i>	<i>483,2</i>	<i>702,8</i>	<i>-10,5</i>	<i>-20,1</i>	<i>-30,6</i>
Personnel temporaire	244,8	75,6	320,4	118,1	71,8	189,9	-126,7	-3,8	-130,5
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants	40,0	90,0	130,0	36,0	81,0	117,0	-4,0	-9,0	-13,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>284,8</i>	<i>165,6</i>	<i>450,4</i>	<i>154,1</i>	<i>152,8</i>	<i>306,9</i>	<i>-130,7</i>	<i>-12,8</i>	<i>-143,5</i>
Voyages	56,5	230,9	287,4	50,9	207,8	258,7	-5,7	-23,1	-28,7
Représentation	5,0		5,0	5,0		5,0			
Services contractuels	116,0	82,0	198,0	116,0	82,0	198,0			
Formation	4,6	42,0	46,6	2,7	24,3	27,0	-1,9	-17,7	-19,6
Frais généraux de fonctionnement	5,0	17,0	22,0	5,0	17,0	22,0			
Fournitures et accessoires	3,0		3,0	2,8		2,8	-0,2		-0,2
Matériel, dont mobilier	10,0		10,0	10,0		10,0			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>200,1</i>	<i>371,9</i>	<i>572,0</i>	<i>192,3</i>	<i>331,1</i>	<i>523,4</i>	<i>-7,8</i>	<i>-40,8</i>	<i>-48,6</i>
<b>Total</b>	<b>715,0</b>	<b>1 040,8</b>	<b>1 755,8</b>	<b>566,0</b>	<b>967,1</b>	<b>1 533,1</b>	<b>-149,0</b>	<b>-73,8</b>	<b>-222,7</b>



**Tableau 44 : Grand programme VII - 1 : Bureau du directeur de projet (locaux permanents)**

<b>Grand programme VII-1 Bureau du directeur de projet (locaux permanents)</b>	<i>Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF</i>			<i>Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF</i>			<i>Variation avant CBF / après CBF</i>		
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>
Administrateurs	287,8		287,8	274,8		274,8	-13,0		-13,0
Agents des services généraux	63,0		63,0	60,6		60,6	-2,4		-2,4
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>350,8</i>		<i>350,8</i>	<i>335,4</i>		<i>335,4</i>	<i>-15,4</i>		<i>-15,4</i>
Personnel temporaire	17,4		17,4	15,5		15,5	-1,9		-1,9
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>17,4</i>		<i>17,4</i>	<i>15,5</i>		<i>15,5</i>	<i>-1,9</i>		<i>-1,9</i>
Voyages	27,8		27,8	25,0		25,0	-2,8		-2,8
Représentation	5,0		5,0	5,0		5,0			
Services contractuels	110,0		110,0	110,0		110,0			
Formation	11,9		11,9	6,2		6,2	-5,7		-5,7
Frais généraux de fonctionnement	10,0		10,0	10,0		10,0			
Fournitures et accessoires	3,5		3,5	1,9		1,9	-1,6		-1,6
Matériel, dont mobilier	10,0		10,0	10,0		10,0			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>178,2</i>		<i>178,2</i>	<i>168,2</i>		<i>168,2</i>	<i>-10,0</i>		<i>-10,0</i>
<b>Total</b>	<b>546,4</b>		<b>546,4</b>	<b>519,0</b>		<b>519,0</b>	<b>-27,4</b>		<b>-27,4</b>

**Tableau 45 : Grand programme VII - 5 : Mécanisme de contrôle indépendant**

<b>Grand programme VII-5 Mécanisme de contrôle indépendant</b>	<i>Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF</i>			<i>Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF</i>			<i>Variation avant CBF / après CBF</i>		
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>
Administrateurs Agents des services généraux	203,3		203,3	156,0		156,0	-47,4		-47,4
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>203,3</i>		<i>203,3</i>	<i>156,0</i>		<i>156,0</i>	<i>-47,4</i>		<i>-47,4</i>
Personnel temporaire Personnel temporaire pour les réunions Heures supplémentaires Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>									
Voyages Représentation Services contractuels Formation Frais généraux de fonctionnement Fournitures et accessoires Matériel, dont mobilier	22,5		22,5	9,0		9,0	-13,5		-13,5
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>117,5</i>		<i>117,5</i>	<i>104,0</i>		<i>104,0</i>	<i>-13,5</i>		<i>-13,5</i>
<b>Total</b>	<b>320,8</b>		<b>320,8</b>	<b>260,0</b>		<b>260,0</b>	<b>-60,9</b>		<b>-60,9</b>